

# Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

## SECRETARIAT GENERAL

### 600<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU GUET DE LA CATHÉDRALE

2005 a été, pour le Secrétariat général, l'année du **Guêt de la Cathédrale**. Le service a pris une part active, dans le cadre d'une Association créée expressément, à l'organisation des festivités célébrant l'anniversaire de la première mention écrite, datant de 1405, de la présence du guet à la Cathédrale. Lausanne peut s'enorgueillir en effet d'être une des rares villes d'Europe à avoir maintenu cette fonction sans interruption depuis le Moyen Âge et le succès rencontré par la manifestation des 4 et 5 novembre a été considérable : plus de 10 000 visiteurs, venus de toute la Suisse, ont afflué aux alentours de la Cathédrale pour (re)découvrir une page d'histoire toujours vivante.

La présentation de nombreuses animations du 15<sup>e</sup> siècle (métiers, animaux, jeux), un spectacle créé spécialement au Petit Théâtre, la venue de deux guets étrangers invités - l'un anglais, l'autre polonais -, les visites (très attendues) du beffroi et une exposition au Musée historique, ont notamment séduit les visiteurs enthousiastes.

Pour l'occasion, un grand nombre de forces a été mis à contribution : services communaux, ainsi que l'Eracom (création de l'affiche), l'Ecole de couture (réalisation des costumes), le Mouvement des aînés (visites de la Cathédrale) et la Société de développement des Râpes qui a assuré le ravitaillement.

Le vendredi 4 novembre a été spécialement dévolu aux classes lausannoises : plus de 2 500 élèves - ayant reçu au préalable un dossier pédagogique conçu pour l'occasion - ont participé à cette journée exceptionnelle.

### PRÉSENTATION DU SERVICE

Sans modification par rapport à l'exercice précédent, le Secrétariat général est articulé en quatre sous-services ou sections :

- le secrétariat proprement dit (ci-après le secrétariat),
- les activités culturelles,
- la section «Cultes et temples»,
- la comptabilité.

## ACTIVITÉS

Les responsabilités du Secrétariat général peuvent être résumées comme suit :

- coordination des activités de la direction : conférences des chefs de service, suivi de dossiers transversaux qui impliquent plusieurs services, relations avec les commissions permanentes du Conseil communal, réunions avec d'autres directions ou avec le DFJ, réception et répartition du courrier, échéancier;
- relations extérieures et communications : bulletin d'information «Lausanne écoles», Association des parents d'élèves, Association vaudoise des écoles privées;
- secrétariat des commissions scolaires primaire et secondaire, de l'arrondissement secondaire lausannois et de l'enseignement spécialisé : planification des séances, administration, exécution des décisions;
- gestion des activités culturelles proposées aux élèves de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique, présentés sous forme d'animations, d'initiations, de spectacles ou de visites;
- participation aux divers conseils et comités des écoles d'art subventionnées par la Ville ainsi qu'au Conseil de fondation du Petit Théâtre;
- gestion de la section «Cultes et temples» : engagements et traitements du personnel, entretien des bâtiments, relations avec les paroisses catholiques et protestantes, les autorités ecclésiastiques et celles des communes voisines;
- comptabilité de la direction : budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, factures fournisseurs et débiteurs, traitements du personnel, relations avec les autorités des communes voisines et celles du canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon.

Le Secrétaire général participe en outre aux travaux de la CSMSG (Conférence des secrétaires municipaux et des secrétaires généraux), du COPILINF (Comité de pilotage informatique), du groupe de pilotage GePeL (politique du personnel de l'administration communale - dernière séance le 30 mai 2005), de la délégation transversale «Sécurité, prévention, éducation» et de la Plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence (forum de réflexion sur les problèmes liés à la jeunesse).

## ORGANISATION ET PERSONNEL

Au début 2005, l'organigramme du service indiquait que le Secrétariat général comprenait 17 personnes (= 15.1 postes EPT) alors qu'à la fin de l'exercice ces chiffres se sont établis à 15 et 13.3 respectivement. Prévue dans le cadre de l'évaluation Prestations 2004, cette diminution résulte du non remplacement de deux collaboratrices de la comptabilité, dont l'une a fait valoir son droit à la retraite et l'autre a vu son poste supprimé.

Le poste de formation qui a été occupé jusqu'en juin par un stagiaire MPC l'est, depuis la rentrée d'août par une apprentie de commerce.

Enfin, suite à la démission de la titulaire, le secrétariat des activités culturelles a été confié à une nouvelle collaboratrice à partir du mois d'octobre.

Hormis ces deux mutations, les personnes en place sont les mêmes qu'à la fin de l'année dernière.

En résumé :

4 personnes, dont le Secrétaire général (= 4 postes EPT) et l'apprentie sont rattachées au secrétariat,

2 personnes (= 2 postes EPT) s'occupent des activités culturelles.

2 personnes (= 1.5 poste EPT) constituent la section «Cultes et temples» qui gère en outre le personnel des paroisses protestantes (concierges, organistes et sacristains) soit 42 personnes (= 13.4 postes EPT).

7 personnes [-2] (= 6.3 postes EPT [-1.3]) composent le personnel de la comptabilité.

## CONFÉRENCES - COMMISSIONS

### CONFÉRENCE DES CHEFS DE SERVICE (CCS)

Composition : le directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et son assistante, et les 7 chefs de service de la direction.

Nombre de séances : 36.

La CCS reste le principal instrument de coordination de la direction. Tous les sujets d'importance générale, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services ou les relations transversales avec d'autres directions, y sont abordés. Il en va de même pour les projets de préavis et de réponses aux diverses interpellations et motions. La CCS traite également de tous les projets de loi ou de règlement ayant trait au domaine scolaire ou à la politique de la jeunesse mis en consultation par les autorités fédérales et cantonales.

### AUTRES RÉUNIONS

La CCS dans son ensemble a consacré une séance spéciale à la politique de communication de la direction, une autre à une réflexion sur les prestations offertes aux enfants lausannois et à leur famille alors que les responsables des services gérant des bâtiments ont participé à une réunion d'échanges et de coordination avec leurs homologues de la direction des travaux.

### COMMISSIONS SCOLAIRES

Comme prévu, et dans l'attente de la nouvelle organisation fondée sur des conseils d'établissements qui devrait voir le jour au début de la législature

2006/2011, les commissions scolaires ont poursuivi normalement leur travail, dans le champ de compétence qui est encore le leur.

### Commission scolaire des établissements primaires et secondaires lausannois

Composition : le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, 20 membres avec voix délibérative, désignés par la Municipalité sur proposition des partis politiques (proportionnellement à leur représentation au Conseil communal), 2 membres avec voix consultative, représentant le Forum des Étrangers et Étrangères de Lausanne (FEEL).

Nombre de séances : 1.

Le bureau de la commission scolaire a réglé par consultations téléphoniques ou réunions spécifiques les affaires courantes qui lui incombent, notamment :

- décisions ou préavis en matière de demandes de congés d'élèves,
- autorisations pour l'organisation de journées pédagogiques par les établissements lausannois,
- et, malheureusement, 5 préavis d'exclusion temporaire (3) ou définitive (2) au DFJ (2004 : 3 préavis).

### Commission scolaire de l'arrondissement secondaire lausannois

Composition : 16 délégués des commissions des établissements secondaires de l'arrondissement (Lausanne : 9; Le Mont-sur-Lausanne : 3; Epalinges : 2; Savigny/Forel (Lavaux) : 2).

Aucune séance n'a été tenue en 2005.

### Conseil d'arrondissement secondaire

Composition : 9 membres, conseillers municipaux des communes de l'arrondissement secondaire lausannois (Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Epalinges, Forel-Lavaux, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens et Savigny).

Nombre de séances : 1.

Principaux sujets traités :

- enclassement,
- situation des constructions scolaires,
- comptes 2004.

### Commission scolaire de l'enseignement spécialisé

Composition : le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, 5 membres avec voix délibérative, délégués de la commission scolaire, 1 membre avec voix consultative, représentant le Forum des Étrangers et Étrangères de Lausanne.

Nombre de séances : 2.

Principaux sujets traités :

- bilan des orientations en fin d'année scolaire 2004/2005,
- bilan de la rentrée scolaire 2005/2006, avec la collaboration du corps enseignant des classes

d'enseignement spécialisé.

## INFORMATION GÉNÉRALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Créé en 1987, le bulletin d'information «Lausanne écoles» est distribué à tous les parents des écoliers lausannois. Chaque numéro comprend un éditorial, traitant d'un problème de fond, deux ou trois articles sur des sujets d'actualité suivant le moment de l'année scolaire et un mémento qui rappelle les dates les plus utiles. Afin de mieux tenir compte de la vocation de la DEJE, dont les prestations sont destinées à tous les enfants lausannois et à leur famille (et non aux seuls écoliers ou parents d'élèves), la CCS s'est livrée à une réflexion qui devrait déboucher dès 2006 sur un nouveau concept aux plans tant de la présentation que du contenu et de la diffusion de ce bulletin.

## PRESTATIONS OFFERTES AUX ÉLÈVES DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Depuis de nombreuses années, la Commune de Lausanne offre à ses écoliers des prestations qui, en complément des programmes scolaires, contribuent elles aussi à enrichir leurs connaissances. Ces activités se sont diversifiées avec le temps, et elles peuvent aujourd'hui être regroupées en quatre catégories :

- activités culturelles,
- abonnement culturel,
- découvertes lausannoises,
- prévention des accidents par morsures (P.A.M.).

## ACTIVITÉS CULTURELLES

L'initiation culturelle offerte par la Ville aux élèves lausannois remonte à la fin des années quarante. Elle s'est formellement mise en place au début des années huitante, avec le vœu du Conseil communal de permettre à chaque élève au moins une fois lors de chacun des cycles de la scolarité obligatoire, de prendre part à une animation théâtrale.

Aujourd'hui, les objectifs des activités culturelles peuvent être résumés comme suit :

- préparer le spectateur de demain en le sensibilisant à l'extraordinaire offre culturelle de sa ville;
- donner la chance à tous les élèves des classes lausannoises de découvrir les arts de la scène (musique, danse, théâtre) par le biais de spectacles et d'animations-initiations.

### *Quelques chiffres pour l'année scolaire 2005/2006*

A la rentrée scolaire, le programme d'activités culturelles pour les classes primaires et secondaires, pour la première fois rassemblé en une seule brochure, a été adressé aux 362 enseignant(e)s CIN + CYP et aux 331 enseignant(e)s secondaires qui ont eu le choix entre :

- 11 spectacles de théâtre,
- 4 concerts/spectacles musicaux,
- 2 spectacles de danse,
- 7 spectacles de prévention,
- 11 animations théâtrales,
- 1 animation de danse contemporaine,
- 1 animation à l'École de Cirque de Lausanne.

5 500 élèves environ des classes CIN et CYP ont bénéficié d'un transport par bus spécial, en collaboration avec les Transports publics lausannois.

En 2005, la collaboration avec les institutions culturelles lausannoises (Orchestre de chambre, Opéra, théâtres) s'est encore renforcée. Relevons notamment un nouveau projet avec l'Opéra de Lausanne, présenté ci-dessous, le concert de l'OCL à la salle Métropole ainsi que l'arrivée du Théâtre 2.21 dans la programmation de l'abonnement culturel.

### *Une nouveauté : les ateliers lyriques de l'Opéra*

Un tout nouveau concept, «les ateliers lyriques», proposé en collaboration avec l'Opéra de Lausanne a permis à 46 classes lausannoises des niveaux CYP1-CYP2 de découvrir les coulisses du théâtre lyrique lausannois. Guidées par la responsable du secteur jeune public, les classes ont pu rencontrer les représentants des différents métiers : techniciens, maquilleuse, costumière... et assister à un mini-récital donné par un soliste de l'Ensemble vocal de l'Opéra de Lausanne. L'expérience sera renouvelée l'année prochaine.

## Initiation à la musique

### *Initiation musicale par le Sinfonietta de Lausanne*

Depuis bon nombre d'années, les concerts du Sinfonietta sont fort appréciés des classes et des enseignants. Une nouvelle thématique est proposée lors de chacune de ces rencontres, deux fois durant l'année scolaire. Le chef Jean-Marc Grob propose des séances d'initiation passionnantes, destinées à faire découvrir aux élèves le monde de la musique classique. Les musiciens illustrent les commentaires proposés aux jeunes auditeurs par la présentation de leurs instruments et l'exécution de fragments d'œuvres musicales.

Les 8 et 10 février et les 3 et 4 octobre 2005, 841, respectivement 920 élèves des écoles secondaires lausannoises ont bénéficié des animations dispensées par les musiciens du Sinfonietta dans les aulades établissements secondaires du Belvédère, des Bergières, de Béthusy et de l'Élysée.

### *Concerts d'abonnement de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)*

L'OCL propose des places à prix réduit aux élèves de l'enseignement secondaire. Avant chaque concert, des affiches sont distribuées dans les établissements secondaires lausannois.

### *«Le coin des enfants» Concert spécial de l'Orchestre de Chambre de Lausanne pour les classes CYP1 et CYP2*

Au vu du grand succès rencontré l'an dernier, une nouvelle collaboration avec l'OCL a permis d'offrir un moment exceptionnel aux classes lausannoises à la salle Métropole. Le 15 avril 2005, 1 041 élèves ont écouté des extraits d'œuvres de Bach, Mozart, Offenbach et Bizet et bénéficié des explications du chef d'orchestre, M. Philippe Béran. Les enseignants ont participé préalablement à une séance de préparation donnée par l'OCL.

## Animation théâtrale (année scolaire 2005/2006)

L'animation théâtrale est offerte aux degrés CIN, CYP et 6 à 9 (secondaires).

### Classes CIN et CYP

Troupe	Offre	Nbre de classes inscrites
Théâtre pour enfants de Lausanne	Animation Intégration Jeux et enjeux et spectacle lié <i>Attends-moi !</i>	20 (CYP1-CYP2)
Théâtre pour enfants de Lausanne	Animation de 1 jour au TPEL-Eldorado et spectacle lié <i>Bonjee graine d'étoile</i>	41 (CYP1-CYP2)
Théâtre Bleu nuit	Animation de 1 jour en classe et spectacle lié <i>A la découverte de l'inconnu</i>	64 (CYP1-CYP2)
Théâtre La Main dans le Chapeau	Animation de 1 jour en classe et spectacle lié <i>Va voir dehors si j'y suis</i>	73 (CYP1-CYP2)
Théâtre La Main dans le Chapeau	Animation de 19 périodes en classe, aboutissant sur un spectacle présenté par les élèves	5 (CYP2)
École de Cirque de Lausanne	1 matinée d'animation-initiation aux arts du cirque	15 (CYP2)

### Classes de 6<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années secondaires

Troupe	Offre	Nbre de classes inscrites
Théâtre Tel Quel	Animation de 1 jour sous chapiteau. Thèmes : <i>Matches</i> <i>d'improvisation</i> <i>Le grand show Music-hall</i> <i>Une autre approche</i>	(6 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> ) 23 32 23
Ecole de théâtre Diggelmann	<i>Libérer la parole</i>	(6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> ) 18
Atelier ET	Animation en classe (3 fois 2 périodes) Thème : <i>Mise en scène d'un texte narratif ou d'un poème</i>	(6 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> ) 11
Cie Philippe Saire	Animation au théâtre (2 fois 3 périodes) et spectacle de danse	(6 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> ) 10
Petit Théâtre	Animation de 1 jour au Petit Théâtre	(6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> ) 17

Pour l'année scolaire 2005/2006, l'animation théâtrale a été offerte à 517 classes (243 primaires et 274 secondaires). Au total, 352 classes (68.9%) se sont inscrites (218 primaires [89.8%] et 134 secondaires [49.0%]).

## Evolution de la proportion des classes inscrites

2000/01	74.6%
2001/02	71.0%
2002/03	67.2%
2003/04	68.0%
2004/05	71.4%

Une légère diminution est constatée en 2005/2006 due au recul des inscriptions des classes secondaires.

## Spectacles

### Représentations offertes aux classes CIN et CYP

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Petit Théâtre	Et Thésée devint roi	12 (CYP2)
Duo Cellier-Duperrex	Bricomique	39 (CYP1-CYP2)
Cie Buissonnière	Le vilain petit canard	28 (CYP1-CYP2)
Cie Doris Vuilleumier	Mes animaux	22 (CIN-CYP1)
E'pericoloso sporgersi	La boîte à images	26 (CYP1-CYP2)
Théâtre Globule	Le chat botté	68 (CIN-CYP1)
Théâtre des Lutins	Lutin pomme	18 (CIN)
Théâtre de l'Ombrelle	Mozart côté cours	8 (CIN-CYP1)
Théâtre AmStramGram	Les derniers géants	13 (CYP2)
Opéra de Lausanne	Pierre et le loup	29 (CYP2)
Cie des Hélices	Amarillo City	20 (CYP1-CYP2)

### Représentations offertes aux classes secondaires

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Petit Théâtre	Et Thésée devint roi	16 (5 <sup>e</sup> )
Théâtre AmStramGram	Les derniers géants	12 (5 <sup>e</sup> )
Cie Amiel	Les crocodiles ne pleurent plus	40 (6 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> )
Roger Cunéo	Couleurs et vers de Jacques Prévert	18 (7 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> )
Cie Confiture	Le médecin malgré lui ou le toubib à l'insu de son plein gré	9 (9 <sup>e</sup> )
Opéra de Lausanne	Pierre et le loup	7 (5 <sup>e</sup> )
Théâtre de Sartrouville	Mortel le poème	6 (6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> )

*Spectacles de prévention offerts aux classes 5<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> secondaires*

Troupe	Spectacle	Nbre de classes inscrites
Théâtre Forum	Partie de racket (violence)	44
Association Le Caméléon	Cadeau Condom (sida)	20
	Un père en pétard (toxicomanie)	22
	Bien cuit ou à point (alcoolisme)	24
	Cig'arrête (tabagisme)	24
	Le démon des maux (violence verbale)	20
	Violence sur Ben (problématique du bouc émissaire)	21

**ABONNEMENT CULTUREL**

L'abonnement culturel est offert aux classes de 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années. Les élèves peuvent assister à des représentations publiques en payant la moitié du prix du billet. Le Secrétariat général compense le manque à gagner qui en résulte pour les théâtres.

Cette démarche, qui vise à faire bénéficier les élèves de l'offre lausannoise théâtrale, remporte chaque année un grand succès. Le choix des pièces est effectué par une commission composée de représentants des établissements secondaires, des théâtres et du Secrétariat général.

*2 257 billets ont été vendus pour les 23 spectacles suivants :*

Troupe	Spectacle	Nbre de billets
Théâtre Vidy-Lausanne	Plus ou moins l'infini	32
	La pitié dangereuse	105
	La question	33
	Le baladin du monde occidental	30
	Illuminations-Coloured Plates	24
Théâtre Kléber-Méleau	César et Cléopâtre	329
Théâtre de l'Arsenic	Créatura	41
	La maladie de Sachs	62
	J'aime le théâtre mais je préfère la télévision	291
	Création chorégraphique Gilles Jobin	32
Opéra de Lausanne	Concert de l'ensemble de cuivres du Conservatoire de Lausanne	4
	Concert de la Wiener Akademie	12
	Concert de l'Ensemble baroque 1766	25
Grange de Dorigny	Les trois soeurs	123
	Noce	44
	L'île des esclaves	411
	Tuta blu	96
Théâtre 2.21	Electre	78
	Karim Slama cherche un peu d'attention	27
	Je veux une vie en forme d'arête	69
	On est kit	52

Cie Philippe Saire Sang d'encre 47

Ass.vaudoise des ligues d'improvisation	Matches d'improvisation professionnels	290
---	--	-----

**Répétitions générales lyriques**

L'Opéra de Lausanne, par le biais de son service jeune public, propose aux élèves des classes secondaires, accompagnés de leur maître, d'assister aux répétitions générales de certains opéras.

*En 2005/2006, les opéras suivants sont offerts à 641 élèves et accompagnants :*

Spectacle	Nbre de billets offerts
Rita ou le mari battu	251
Tom Jones	80
Le directeur de théâtre / La canterina	160
Il cappello di paglia di Firenze	150

**DÉCOUVERTES LAUSANNOISES**

Depuis 2004, la DEJE offre aux classes lausannoises, accompagnées des enseignants, un programme de visites à thème, intitulé «découvertes lausannoises» dans le but de faire connaître aux jeunes habitants quelques-unes des particularités architecturales et urbanistiques de leur ville.

*En 2005, deux visites différentes ont été proposées :*

**Les parcs historiques**

Du 9 au 30 mai 2005, 37 classes CYP2, guidées par les guides d'accueil du Mouvement des Aînés, ont découvert les parcs historiques de Mon-Repos (27 classes) et du Désert (10 classes). Chaque élève a reçu au préalable un dossier pédagogique, spécialement conçu sous forme de jeu à la découverte du parc, pour la préparation en classe. Ces visites seront à nouveau proposées au printemps 2006.

**L'espace d'information des chantiers m2/Tridel**

De septembre à décembre 2005, 91 classes, soit 41 CYP1 et 50 de 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> années ont visité l'espace d'information des chantiers du métro m2 et de l'usine Tridel, aux Arches du Grand-Pont, sous la conduite d'animatrices. Les élèves ont reçu auparavant un dossier pédagogique, élaboré spécialement. La visite s'est déroulée à l'espace d'information, puis sur un des podiums d'observation du chantier du m2. L'usine Tridel entrant en fonction au début de 2006, le programme sera adapté pour l'année prochaine.

**PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MORSURES (P.A.M.)**

Inspiré d'une expérience anglaise reprise en Suisse alémanique, le programme P.A.M. a été proposé à la DEJE par une cynologue, collaboratrice de l'administration. Ce cours de sensibilisation est destiné à apprendre aux enfants comment se comporter (ou ne pas se comporter !) en présence d'un animal. Cet enseignement a été mis sur pied par le Secrétariat

général, en collaboration avec un groupe de cynologues  
et le vétérinaire communal. Il a pour but de diminuer le

nombre des accidents par morsures de chiens et les traumatismes qui peuvent en résulter. Une période-test, sur l'année scolaire 2003/2004, a révélé un large intérêt de la part du corps enseignant puisque 149 classes ont été inscrites. Toutefois, compte tenu de l'effectif des cynologues et des chiens formés, il n'a pas été possible de répondre à toutes ces demandes. Dès lors, il a été décidé de proposer cette activité aux classes des cycles initial et primaire en alternance. C'est ainsi qu'après quelque 1 820 élèves primaires en 2003/2004, ce sont environ 1 540 élèves enfantins qui ont bénéficié de ce cours en 2004/2005. A noter que ces chiffres tiennent compte des sessions supplémentaires qui ont dû être organisées chaque année, à la demande des enseignants - indépendamment du cycle - en fonction d'événements particuliers survenus à proximité immédiate de la cour d'école.

#### Statistiques

Année scolaire	Cycle	Nbre de classes
2003/2004	primaire	91
2004/2005	initial	77

## INSTITUTIONS SUBVENTIONNÉES

### CINÉ DU MUSÉE ZOOLOGIQUE

L'objectif du Ciné du Musée est de présenter aux élèves de la scolarité obligatoire des films qui leur permettent d'acquérir une meilleure connaissance de notre environnement. La contribution lausannoise représente une participation à l'achat des films et de la documentation.

#### Statistiques

Nombre de séances : 51 (2004 : 53)  
 Nombre de classes : 181 (2004 : 217)

Séances		Nombre de spectateurs	
		2005	2004
Jeudi après-midi	14h15 <sup>1</sup>	1 309	2 050
Mercredi matin	9h00 <sup>2</sup>	1 687	1 804
Mercredi après-midi	14h30 <sup>3</sup>	2 162	2 757
		5 158	6 611

<sup>1</sup> séance réservée normalement pour les écoles publiques lausannoises

<sup>2</sup> séance réservée normalement pour les écoles privées et du canton

<sup>3</sup> séance publique

### LANTERNE MAGIQUE

La Ville subventionne les activités de la Lanterne magique, club de cinéma pour enfants, depuis 2001. Pour l'année scolaire 2005/2006, 1 108 spectateurs ont assisté à 9 séances ainsi qu'à une «matinée découvertes» organisée en collaboration avec deux sponsors.

Parmi les faits marquants, relevons l'exposition des lauréats du concours «Joue à être critique de cinéma» aux Galeries du cinéma d'août à octobre 2005 : 400 critiques en herbe, âgés de 6 à 12 ans, ont participé à ce concours consistant à commenter le film de leur choix selon des critères précis.

## ECOLE DE CIRQUE DE LAUSANNE

Depuis 2002, la Ville subventionne les activités de l'École de cirque de Lausanne, créée en 1994. Pendant l'année scolaire 2005/2006, 71 élèves lausannoises et 102 élèves des communes avoisinantes ont suivi les cours dans l'une des disciplines enseignées : acrobatie, équilibre, jonglerie...

L'année 2005 a été faste pour l'École de cirque avec notamment l'obtention du Grock d'or par une élève pour ses performances d'acrobate et de contorsionniste au cerceau.

En 2005, l'initiation aux arts du cirque a été suivie par 15 classes du niveau CYP2 dans le cadre des activités culturelles scolaires.

## UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

Le Secrétaire général de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est membre du Comité de direction de l'UPL.

En 2005, celui-ci a tenu 4 séances.

Cette institution veut permettre à chacun d'élargir sa culture et d'acquérir des connaissances supplémentaires. Elle participe au développement des formations continues et permanentes.

Les participants peuvent obtenir un livret qui atteste de la fréquentation des cours suivis.

En matière de langues, l'UPL prépare les candidats aux examens qui permettent d'obtenir des diplômes internationaux et, pour ceux qui concernent l'allemand, elle en organise les épreuves. Pour l'informatique, l'UPL prépare aussi les candidats à la certification officielle U-CH.

Près de 5 000 personnes fréquentent chaque année les cours de l'UPL. Il faut toutefois relever qu'une forte proportion des étudiants vient de l'extérieur ce qui a amené le Président à entreprendre une campagne de visites aux Municipalités du Grand Lausanne pour les sensibiliser à cette situation et solliciter leur participation au financement de l'institution.

## THÉÂTRES JEUNE PUBLIC

### Petit Théâtre

L'année 2005 a été marquée par un véritable tournant dans l'histoire du Petit Théâtre, avec le départ du dernier directeur-fondateur du lieu. Une nouvelle structure juridique a été mise en place avec la création de la Fondation du Petit Théâtre de Lausanne dans laquelle la Ville est représentée. Une directrice administrative et artistique a été nommée dès le 1<sup>er</sup> juillet.

7 986 spectateurs, dont 1 107 élèves lors de spectacles scolaires, ont assisté à 88 représentations des spectacles suivants :

- Mamma mia !, compagnie Ad hoc, accueil.
- Histoires de visages, de Horta Van Hoyer, accueil.
- Amarillo City, compagnie des Hélices, accueil.
- Et Thésée devint roi, de et par Michel Voïta, création maison.
- Concerts du dimanche, par Margarita Sanchez.



Sur le thème «Une journée au Petit Théâtre», les animations théâtrales ont été suivies par 27 classes, 13 lausannoises et 14 des communes avoisinantes. 4 journées supplémentaires d'animations en lien avec le spectacle «Mamma mia !» ont été offertes aux classes lausannoises du niveau CYP2.

#### **TPEL-ELDORADO**

*6 894 spectateurs, dont 1 542 élèves lors de spectacles scolaires, ont assisté à 77 représentations des spectacles suivants :*

- Le Chat Botté, par le théâtre sur la Neva, accueil.
- La Petite Poucette, par le théâtre sur la Neva, accueil.
- Le Chat et la mouette par la compagnie Labiscou, accueil.
- Du riffi dans les labours, de et avec Jeanne Ferron, accueil.
- Mimi et Brumme, par le Figurentheater Margrit Gysin, accueil.
- Les Fourberies de Scapin par la compagnie de la Sonnette, accueil.
- Est-ce qu'on ne pourrait pas s'aimer un peu ? par le théâtre Loyal du Trac, accueil.
- Jeux de cailloux, par la compagnie Ti Moun Fou, accueil.
- Dégage, petit ! par la compagnie Gare centrale, accueil.
- Bilbao, par le Bilbao Théâtre, accueil.
- La vie devant eux, de et par Les Peutch, accueil et location.
- Attends-moi !, création maison.
- Un petit moment magnifique, par le théâtre de l'EVNI, accueil.
- Manigances, par Evelynne Knecht, accueil.
- Le petit bonhomme de neige, par la compagnie de la Giboulée, location.

Les animations théâtrales et le spectacle lié on été suivis par 72 classes, 58 sur le thème «Une journée au théâtre pour enfants» et 14 sur le thème «Intégration : jeux et enjeux».

#### **Théâtre de marionnettes**

*6 596 spectateurs, dont 1 005 élèves lausannoises, ont assisté à 49 représentations des 6 spectacles ci-dessous :*

- Marcel et les pots magiques, compagnie 38 bis and co, création.
- Carambidouille et poil de chat ! compagnie J. Paul Schoffit, accueil.
- Aladin et la lanterne magique, théâtre Antonin Artaud, accueil.
- Une saison dans la vallée des Moumines, théâtre de la Poudrière, accueil.
- L'oiseau enchanté, théâtre Baobab, accueil.
- Le chat botté, théâtre Globule, création.

#### **ECOLES DE MUSIQUE**

##### **Conservatoire de musique – Haute école de musique (CDL-HEM)**

L'institution abrite la Haute école de musique (HEM) qui dispense une formation professionnelle, et l'École de musique, section non professionnelle proposant une formation musicale aux jeunes et aux amateurs.

La Ville subventionne l'enseignement non professionnel conjointement avec l'Etat de Vaud alors que l'enseignement professionnel est financé par le Canton et la Confédération.

La Haute école de musique du Conservatoire de Lausanne appartient au Domaine musique de la HES-SO, constitué depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005. A cette même date on peut signaler l'introduction du nouveau cursus d'études induit par les accords de Bologne, constitué d'un bachelor (3 ans) et d'un master (2 ans). Seuls les étudiants entrés en 2005 sont concernés. Les «anciens» termineront leurs études selon le découpage précédemment en vigueur, ce qui impliquera la cohabitation de deux systèmes jusqu'en 2010.

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été entrepris par le Conservatoire pour répondre aux exigences des formations HES. Ils se poursuivent pour participer à l'évolution du domaine de la formation concernant tant l'organisation de l'enseignement, le fonctionnement en réseau que les normes administratives de la Confédération. Le financement de la Haute école de musique est assuré par des subventions du Canton de Vaud, de la HES-SO, les accords intercantonaux ainsi que par les taxes d'étude.

L'Ecole de musique quant à elle offre une formation musicale à près de 1 200 élèves amateurs. Elle se donne pour vocation de se mettre au service du plus grand nombre et de promouvoir le talent musical des élèves qui pourraient envisager de poursuivre leurs études au niveau professionnel. De son côté, le Département de la formation et de la jeunesse fait œuvre de pionnier en promouvant un projet pilote qui introduit depuis septembre 2005 un programme scolaire allégé pour permettre à un petit nombre de jeunes élèves musiciens de s'adonner à l'étude approfondie de la musique, tout en suivant leur scolarité obligatoire. Deux établissements scolaires lausannoises sont partenaires du projet, à savoir Mon-Repos pour le primaire et l'Elysée pour le secondaire.

Le financement de l'Ecole de musique est assuré par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ainsi que par les écolages.

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de fondation et préside la SI Conservatoire Lausanne SA (Société immobilière). Le Secrétaire général, quant à lui, siège au Conseil de fondation et au Comité de direction du Conservatoire. Il préside également le Fonds de prévoyance des professeurs du Conservatoire et assure le secrétariat de la SI Conservatoire Lausanne SA.

En 2005, le Conseil de fondation s'est réuni 3 fois et le Comité de direction 10 fois.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- sur demande de la cheffe du DFJ, étude d'un projet de constitution d'une HEM vaudoise regroupant les filières classiques et jazz;
- projets de collaboration avec l'EPFL, convention avec l'Institut de Ribaupierre, convention avec l'UNIL;
- échanges avec l'Ecole secondaire à vocation musicale de Victoriaville (Québec) et de son orchestre d'Harmonie «Inspiration»;
- nombreuses activités publiques dont un concert en collaboration avec l'OCL présentant la 4<sup>e</sup> symphonie de Bruckner et le 3<sup>e</sup> Concerto pour piano de Beethoven, avec Christian Zacharias au pupitre et au piano;
- deux Masterclasses remarquées : Jean-Bernard Pommier, piano, autour des Sonates de Beethoven. Edda Moser, chant, en collaboration avec le Conservatoire de musique de Genève.

professionnelle. Le tarif des écolages, arrêté à un niveau «adultes», permet en effet son autofinancement.

### Statistiques

*Classes non professionnelles (degrés préparatoire, élémentaire, moyen, secondaire I à V, certificat)*

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(52.5%) (+0.5%)</b>	<b>605</b>
Autres communes vaudoises		519
Cantons romands		23
Autres cantons suisses		-
Etranger		5
<b>Total</b>		<b>1 152</b>

Par rapport à 2004, l'effectif est inchangé.

*Classes non professionnelles (certificat supérieur I à IV - études supérieures non professionnelles)*

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(35.5%) (-15.4%)</b>	<b>11</b>
Autres communes vaudoises		18
Cantons romands		2
Autres cantons suisses		-
Etranger		-
<b>Total</b>		<b>31</b>

Par rapport à 2004, on observe une augmentation de 10.7%.

*Classes non professionnelles (classe «adultes»)*

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(55%) (+10%)</b>	<b>11</b>
Autres communes vaudoises		9
Cantons romands		-
Autres cantons suisses		-
Etranger		-
<b>Total</b>		<b>20</b>

Par rapport à 2004, l'effectif est inchangé.

Pour des raisons de transparence budgétaire, cette classe n'est pas incluse dans la catégorie non

### Classes professionnelles (HEM)

d'Anvers, etc.

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(40.7%) (+0.8%)</b>	<b>125</b>
Autres communes vaudoises		90
Cantons romands		56
Autres cantons suisses		15
Etranger		21
<b>Total</b>		<b>307</b>

Par rapport à 2004, on observe une diminution de 1.3%.

### Diplômes décernés à la fin de l'année 2004/2005

- 58 (-12) attestations ou certificats non professionnels,
- 66 (-2) attestations ou certificats professionnels, dont 9 (+4) diplômes de soliste,
- 25 (+11) diplômes d'études supérieures musicales (DESM [anciennement brevet pour l'enseignement de la musique]).

### Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA)

L'institution abrite la Haute école de jazz vaudoise (HEJV) qui dispense une formation professionnelle dans les locaux de l'EJMA et dans ceux du Conservatoire de Montreux-Vevey-Riviera (CMVR), et une section non professionnelle proposant une formation musicale aux jeunes et aux amateurs.

La Ville subventionne l'enseignement non professionnel conjointement avec l'Etat de Vaud alors que l'enseignement professionnel est financé par le Canton et la Confédération.

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Conseil de la SI EJMA SA. Le Secrétaire général quant à lui siège au Conseil de fondation et au Comité de direction de l'EJMA.

En 2005, le Conseil de fondation a tenu 2 séances et le Comité de direction 9.

Outre la gestion courante, les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- statut des professeurs : le plan de rattrapage a pu être poursuivi comme prévu, ce qui a permis de servir le 80% des annuités et le 90% du 13<sup>e</sup> salaire;
- formation des professeurs : pour donner suite au vœu de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) qui souhaite que les écoles membres n'engagent que des enseignants diplômés, l'EJMA a engagé avec la Société suisse des professeurs de musique (SSPM) un processus permettant de valider l'expérience pédagogique des professeurs non diplômés. Cette certification permettra de répondre aux conditions de l'AVCEM et de donner aux enseignants un titre reconnu au plan suisse;
- Haute école de musique (HEM) : si la HEJV n'a pas encore obtenu le statut HEM, le contrat de collaboration passé en juillet 2005 entre les écoles de Montreux et de Lausanne est un pas vers cette certification et la reconnaissance HEM des diplômes qu'elle délivre;
- organisation ou participation de l'EJMA à divers événements : Masterclass ou stages, semaine d'improvisation à l'Institut Jacques-Dalcroze, échanges avec les élèves de l'école JazzStudio

### Statistiques

Catégorie libre	770	+8.8%
Catégorie préparatoire	25	+92.3%
Catégorie professionnelle	51	-20.3%

Les domiciles des étudiants se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(54.9%) (+1.4%)</b>	<b>464</b>
Autres communes vaudoises		322
Cantons romands		48
Autres cantons suisses		10
Etranger		2
<b>Total</b>		<b>846</b>

Par rapport à 2004, on observe une augmentation de 7.8 %.

### Ecole sociale de musique (ESM)

Le Directeur de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et le Secrétaire général siègent au Comité de direction.

En 2005, celui-ci a tenu 3 séances. Outre la gestion courante (comptes et budget), les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- incidences des travaux au collège de Chailly;
- révision des statuts;
- démission d'élèves hors délais, annualisation des inscriptions, garantie du taux d'activité des professeurs;
- liens entre les écoles de musique lausannoises au regard de la future loi cantonale.

### Statistiques

Cours offerts	1 075		
Cours individuels	670 élèves	+1.8%	
Cours collectifs	405 élèves	-4.0%	

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(83.6%) (+0.1%)</b>	<b>805</b>
Autres communes vaudoises		158
<b>Total</b>		<b>963</b>

Par rapport à 2004, on observe une diminution de 1.4%, due principalement à la fermeture provisoire de cours d'initiation Willems à Chailly en raison des travaux dans le bâtiment.

### Ecole de musique (EMVL)

Le Secrétaire général de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation siège au Comité de direction.

En 2005, celui-ci a tenu 4 séances. Outre la gestion courante (comptes et budget), les points suivants ont fait l'objet d'un examen particulier :

- transfert et emménagement dans les nouveaux locaux de l'avenue de Morges 60E;
- poursuite et intensification des relations avec les sociétés de l'ACML (Association des corps de musique de Lausanne) : participation à plusieurs soirées de gala et projet commun de fête pour l'inauguration du complexe des jardins de Prélaz;
- mise à jour et application des divers règlements et procédures d'admission des élèves;
- collaboration avec le département d'informatique de la HES de Fribourg, en vue de l'installation d'un nouveau logiciel de gestion pour l'école, qui devrait être opérationnel en août 2006;

- diverses animations scolaires assurées par les professeurs, les corps des Cadets et des Tambours.

### Statistiques

Les domiciles des élèves se répartissent comme suit :

<b>Lausanne</b>	<b>(87%) (+4.3%)</b>	<b>161</b>
Autres communes vaudoises		24
<b>Total</b>		<b>185</b>

Par rapport à 2004, on observe une diminution de 5.1%, imputable pour 9/10<sup>e</sup> à des élèves non lausannois.

### CULTES ET TEMPLES

La responsabilité des communes vaudoises à l'égard des religions protestante et catholique trouve son fondement dans deux textes légaux, la loi du 2 novembre 1999 sur l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (loi ecclésiastique) et celle du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud.

Il revient donc aux communes qui abritent des locaux de cultes d'en assurer les frais d'entretien et de fonctionnement (énergie, achats de matériel, réparations, etc.).

Cette obligation inclut également les salaires des organistes, des concierges et des sacristains.

Pour la Ville de Lausanne, ces engagements concernent 7 paroisses protestantes (22 édifices) et 11 paroisses catholiques (10 édifices), auxquelles s'ajoutent 3 centres œcuméniques (Bois-Gentil, Bourdonnette et Grangette).

Un certain nombre de travaux d'entretien ont été entrepris, dans le cadre du budget ordinaire ou parfois en recourant à une demande de crédit supplémentaire (lorsque des interventions non prévues se sont révélées urgentes). Parmi les dossiers qui ont été menés à chef, mentionnons :

- Croisettes (prot) : peinture du clocher, travaux de toiture et de menuiserie (frais partagés avec la Commune d'Epalinges);
- Mon-Gré (cath) : peinture intérieure (1<sup>er</sup> acompte);
- Sacré-Cœur (cath) : contribution à la réalisation d'un nouvel orgue (4<sup>e</sup> acompte);
- St-Etienne (cath) : peinture intérieure, réfection du sol de la galerie et éclairage (frais partagés avec les communes d'Epalinges et de Savigny);
- St-Nicolas de Flüe (cath) : remplacement de la sonorisation (1<sup>er</sup> acompte) et réalisation d'un ambon (frais partagés avec les communes de Belmont et de Pully);
- St-Paul (prot) : remplacement de la sonorisation et réfection du sol de la grande salle;
- Ste-Thérèse (cath) : peinture extérieure (suite au «tagage» intégral des façades);
- Sévelin (prot) : assainissement du clocher, endommagé par la carbonatation du béton;
- Villamont (paroisse protestante de langue allemande) : remplacement du chauffage et réfection du sol du temple (frais partagés avec les 33 autres communes comprises dans cette paroisse).

A côté de ces travaux d'entretien, deux grands chantiers concernent encore ce sous-service, la réfection de l'église de Montheron qui devrait être achevée à l'automne 2006 après deux ans de travaux (préavis N° 2004/5), et celle du beffroi de la basilique du Valentin pour laquelle un préavis (N° 2005/63) a été présenté en septembre au Conseil communal.

Les montants investis pour l'entretien des lieux de cultes dont la Commune a la responsabilité sont certes élevés. Ils permettent toutefois de conserver un patrimoine témoin de ce qu'a été l'approche philosophique et architecturale de la chose religieuse durant plus de 8 siècles.

Mentionnons encore la poursuite des collaborations entre les paroisses et les services en charge de l'accueil des enfants et des écoliers qui permettent à 15 haltes-jeux ou APEMS d'accueillir quotidiennement quelque 400 enfants, dans 15 bâtiments.

Conséquence des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise, qui définissent le cadre des relations entre les collectivités publiques et les églises ou communautés religieuses, un nouveau dispositif législatif sera soumis au Grand Conseil. Ce texte a été mis en consultation, ce qui a permis à la Municipalité, par l'intermédiaire de l'UCV (Union des communes vaudoises), de faire valoir ses remarques ou ses préoccupations au regard des charges que ce projet pourrait impliquer pour les communes.

## COMPTABILITÉ

Cette section assure les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires;
- traitements du personnel (groupe traitements);
- factures fournisseurs et débiteurs (groupe factures);
- tenue de la comptabilité des établissements scolaires.

Comme on l'a vu dans l'introduction, une forte réduction de personnel est intervenue dans ce sous-service puisque 2 collaboratrices, représentant 1.3 EPT, n'ont pas été remplacées. Décidée dans le cadre de l'analyse *Prestations 2004*, cette diminution tenait compte des moyens et simplifications que les outils informatiques fournissent déjà, mais surtout de ceux qui sont annoncés, notamment dans le domaine de la gestion des salaires. Cette perspective a permis d'envisager le transfert d'un certain volume de travail au bureau des traitements et à plus long terme d'une réorganisation. Il est toutefois essentiel que les allègements attendus au niveau de la gestion des dossiers de personnel deviennent effectifs. Enfin ces diminutions doivent être considérées comme maximales et évaluées sur la durée : elles représentent en effet, depuis 1999, une réduction de 2 EPT soit près de 25% de l'effectif.

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la direction, qu'avec les instances cantonales (Département de la formation et de la jeunesse, Département des finances) et fédérales (Office fédéral des assurances sociales).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans

notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier.

Le bureau des traitements assure le service habituel des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.). De plus, cette année il a dû s'adapter à la mise en fonction du nouveau logiciel de gestion du personnel «PeopleSoft».

Au 31 décembre, pour l'ensemble de la direction, le personnel fixe s'élevait à 1 057 personnes (602.26 postes EPT) alors que 1 509 dossiers de personnel temporaire avaient été traités, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le bureau des factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle d'environ 21 800 factures fournisseurs (+3%) et a émis environ 53 100 factures débiteurs (+1%) ce qui représente quelque 32 600 écritures comptables, soit une hausse de 9.18%. L'augmentation du nombre de factures fournisseurs est principalement due au service de la jeunesse et des loisirs (APEMS) et au service des écoles primaires et secondaires. L'augmentation des factures débiteurs provient en majeure partie des services de la jeunesse et des loisirs, de la petite enfance et des écoles primaires et secondaires, pondérée par une baisse enregistrée au service dentaire.

C'est à ce niveau également qu'est réglé le paiement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la direction.

## SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

### INTRODUCTION

L'année 2005 fut particulièrement riche en événements : ouverture de trois centres de vie infantine, modification à la hausse du tarif, centralisation de la demande en places d'accueil, redéfinition des prestations de l'association des centres d'accueil d'enfants (ACAE), municipalisation d'un centre de vie infantine privé pour ne citer que les principaux épisodes de cette année. De plus, la retraite de l'adjoint au chef de service, après plus de 40 ans d'activités en faveur des jeunes enfants lausannois, a contraint le service de la petite enfance (SPE) à redéfinir son organisation. Celle-ci se décline depuis juin 2005 comme suit :

- division opérationnelle. Garantir une prestation d'accueil d'enfants en qualité et en quantité suffisantes. Offrir aux familles les meilleures réponses possibles à leurs besoins d'accueil d'enfants;
- division administrative. Gérer les finances, la logistique, le personnel et assurer la qualité des actes administratifs courants.

Un conseil de direction évalue, apprécie et planifie les prestations offertes aux familles et propose des actions ou des projets au magistrat politique.

Enfin, l'engagement de deux apprenties assistantes socio-éducatives au 01.08.2005 et la mise en place d'une structure de coordination a permis au service de la

petite enfance de marquer son intérêt pour cette formation professionnelle nouvelle.

## PERSONNEL

Souple et dynamique, le personnel du SPE est résolument tourné vers l'avenir par l'acquisition et le développement de ses compétences.

Par le biais de la formation en emploi dans le domaine éducatif, 16 personnes apprennent le métier d'éducateur/trice de la petite enfance, 11 professionnels/les de la petite enfance acquièrent le statut de praticien-formateur (suivi de stagiaires) et 3 directeurs/trices ont entamé une formation en direction d'institutions sociales HES.

Autres professions, autres cursus, 3 collaborateurs ont choisi la voie de l'article 41 pour les métiers de cuisinier et d'employé de commerce. 6 personnes, formateurs/trices en entreprise, encadrent et accompagnent quotidiennement 3 apprentis cuisiniers,

1 apprentie employée de commerce et 2 apprenties assistantes socio-éducatives – voie duale (ASE-D).

L'apprentissage d'ASE-D fait d'ailleurs l'objet d'une attention particulière avec l'engagement d'une coordinatrice pour maîtriser une formation en mode exploratoire. En effet, pour la volée 2005 – 2008, le SPE a anticipé d'une année le départ en voie duale avec, entre autres, une partie théorique dispensée à La Chaux-de-Fonds.

Pour l'année 2005, en englobant encore les perfectionnements de courte durée, internes et externes, c'est un peu plus de la moitié du personnel du SPE qui s'est impliquée dans un processus de formation. Un signe réjouissant de vitalité.

L'effectif a augmenté de 16 personnes, notamment grâce à l'ouverture du 8<sup>e</sup> centre de vie infantine communal, celui des Jardins de Prélaz.

### Nombre de personnes en activité, en 2005

TC = Temps complet TP = Temps partiel	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon	-	4	2	-	2	2	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2	7	3	-
CVE	3	2	3	-	-	8	-	-	5	157	2	8	4	24	12	3	12	191	17	11
	3	6	5	-	2	10	1	-	5	158	2	8	4	24	12	3	14	198	20	11

### Nombre de postes, en 2005, en pour cent (arrondi à deux décimales)

TC = Temps complet TP = Temps partiel	Cadres, directions, responsables				Personnel administratif				Personnel éducatif				Personnel de maison				TOTAL			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP	TC	TP
Chauderon	-	2.55	2	-	2	1.6	1	-	-	0.4	-	-	-	-	-	-	2	4.55	3	-
CVE	3	1.80	3	-	-	3.7	-	-	5	112.10	2	6.07	4	14.56	12	2.05	12	132.16	17	8.12
	3	4.35	5	-	2	5.3	1	-	5	112.10	2	6.07	4	14.56	12	2.05	14	136.71	20	8.12

## PETITE ENFANCE

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le rapport-préavis N° 2003/23 donnait mission au service de la petite enfance de créer 590 places d'accueil supplémentaires jusqu'en 2006.

En 2005, 186 places furent ainsi créées, il s'agit :

- des **Jardins de Prélaz**, 8<sup>e</sup> centre de vie infantine municipal, qui offre depuis août 2005 68 places pour les enfants de ce nouveau quartier;
- de **La Cour des miracles** qui s'est agrandie en offrant 44 places supplémentaires pour les moins de 5 ans. Il est à noter que l'association a été dissoute au 31.12.2005 et qu'est né au 01.01.2006 le centre de vie infantine de la Cité qui est le 9<sup>e</sup> lieu municipal. Il peut accueillir 68 enfants de 4 mois à 7 ans.
- du **Centre de vie infantine de Chailly** qui a ouvert ses portes en octobre 2005 pour offrir dans un premier temps 74 places, du bébé jusqu'à la fin du cycle initial de l'enfant. C'est la fondation «La Pouponnière et l'Abri» qui a été mandatée pour gérer

ce lieu.

En outre, le service a piloté, animé ou participé à quatre commissions de construction qui devraient permettre d'ici à fin 2006 la création de 141 places. Il s'agit de :

- **la Clochette**, projet de créer 32 places dans ce nouveau quartier du nord-ouest lausannois;
- **la Colline**, projet de créer une nurserie de 24 places rattachée au centre de vie infantine de Montelly;
- **Sous-Bois**, projet de créer 17 places en nurserie pour étoffer l'offre du quartier Pierrefleur / Grattapaille;
- **Tivoli**, projet de créer une nurserie-garderie de 44 places qui pourrait devenir une garderie d'entreprise. Des contacts dans ce sens ont été établis en 2005.

Le rapport de gestion 2006 sera l'occasion de dresser un bilan de cette opération d'envergure.

### 8<sup>E</sup> CENTRE DE VIE ENFANTINE COMMUNAL «LES JARDINS DE PRÉLAZ»

Ouvert à fin août 2005, le 8<sup>e</sup> centre de vie infantine communal accueillait au 31.10.2005 déjà 75 enfants

pour 64 familles dont une proportion importante de familles monoparentales (31%).



L'implantation de la garderie au rez-de-chaussée de deux immeubles locatifs comprenant essentiellement des familles a grandement facilité son intégration dans le quartier. Nombreux ont été les parents, grands-parents, oncles, tantes, à venir visiter le centre de vie enfantine, curieux de voir cette nouvelle garderie avec un vitrage important décoré par des bricolages d'enfants.

La directrice dresse un bilan intermédiaire après quelques mois d'ouverture. «Nous avons rencontré quelques problèmes de fin de chantier et le centre de vie enfantine s'est ouvert alors que certains travaux de ventilation ou de menuiserie n'étaient pas encore terminés». L'équipe éducative, composée de 13 professionnelles de l'enfance et de 3 personnes en formation en emploi, a su, malgré tous ces imprévus, assurer un travail de qualité auprès des familles accueillies. Les adaptations massives se sont déroulées dans des conditions favorables permettant à chaque enfant d'être accueilli dans son groupe avec les personnes référentes ayant la responsabilité du suivi de la famille.

Malgré cette surcharge de tâches, le travail des équipes du centre de vie enfantine des Jardins de Prélaz suivait son cours. L'entrée en fonction progressive de la directrice depuis octobre 2004 a permis de mener à bien toutes ces tâches et d'offrir un fonctionnement institutionnel immédiat de qualité.

La particularité de ce CVE est qu'il n'a pas de cuisine de production et que les repas sont livrés par une entreprise. Cette nouveauté ne va pas sans quelques ajustements encore à effectuer.

Un travail en profondeur avec l'équipe a été entrepris pour les aider à accepter ce nouveau mode de fonctionnement industriel, les privant des bonnes odeurs qui s'échappent d'une cuisine de garderie. Nostalgie quand tu nous tiens... Un aspect d'ordre plus nutritionnel s'est posé parce que, par le biais des livraisons de repas, on n'est pas en mesure de tenir compte des régimes d'enfants tels que hallal, correspondant à une population largement représentée dans ce quartier. Actuellement, nous faisons face à cette problématique de jour en jour en attendant qu'une solution globale soit trouvée.

Grâce à une équipe dynamique et motivée, le centre de vie enfantine a pu proposer une inauguration le samedi 3 décembre qui a rassemblé plus de 200 personnes. Fanfares, discours et nombreuses autorités lausannoises et vaudoises ont apporté une touche de reconnaissance au travail qui avait été effectué depuis de longs mois.

Dès cette nouvelle année, le principal objectif de l'équipe et de la direction est de proposer des informations à la population du quartier sous une forme attractive et accessible aux parents.

Le deuxième objectif est de renforcer les nombreuses collaborations déjà engagées. Collaborations indispensables et précieuses qui offriront aux parents une meilleure accessibilité aux nombreux services qui gravitent autour de l'enfance et de la famille. Cet objectif est aussi celui de la Ville de Lausanne pour une approche de la famille «contemporaine» d'une nouvelle parentalité.

Un objectif supplémentaire serait celui d'aboutir à la réalisation d'un document «label de qualité» permettant

aux parents d'être consultés sur leur appréciation des services proposés par le centre de vie enfantine ainsi que du soutien que nous leur aurons apporté dans ce que nous nommons «le lien social et familial» en incluant la suite du parcours de l'enfant, que ce soit l'école enfantine ou l'accueil en APEMS.

La direction a organisé pour son équipe des échanges «inter centres de vie enfantine municipaux», en vue de s'engager dans le processus de formation du CFC ASE-D. Cet objectif est pour le moment mis en état de veille tant que le centre de vie enfantine n'aura pas terminé de construire son identité professionnelle, institutionnelle et géographique.

Il reste encore beaucoup de travail sur l'établi mais ce n'est que lorsqu'on a des projets qu'on est poussé en avant.

## I'CARE

La volonté du service de la petite enfance de créer un réseau d'accueil de jour efficient s'est concrétisée par le projet i'CARE. Il s'agit de la mise en œuvre d'un réseau informatique qui doit permettre :

- de centraliser la demande en places d'accueil par la création d'un guichet unique,
- de coordonner la gestion de l'offre selon des critères sociogéographiques,
- de gérer les garderies selon des standards communs et des objectifs de rentabilité mesurables,
- de sécuriser l'outil de gestion des garderies,
- d'améliorer la traçabilité et l'utilisation statistique des données,
- de permettre une collaboration avec les entreprises intéressées,
- de mettre à disposition une prestation utilisable par d'autres communes.

De manière schématique, l'architecture du projet s'articule autour de 3 étages distincts :

- le premier est la création, à partir des données du Contrôle des habitants, d'une banque de données comprenant toutes les familles avec enfants mineurs. Elle serait mise à jour automatiquement et permettrait à d'autres services de la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation d'y accrocher leur propre logiciel «métier»,
- le deuxième étage est la création de la banque de données générée par la demande des parents décrite ci-dessus,
- le dernier étage est la création d'un outil de gestion des garderies selon des standards communs et des objectifs de rentabilité mesurables.

Le lancement a débuté en mars 2005 en partenariat avec le service d'organisation et d'informatique (SOI) et l'entreprise mandatée. Le 1<sup>er</sup> septembre, la liste d'attente centralisée (LAC) était opérationnelle. En automne, la formation à ce nouveau logiciel pouvait débuter. Au 31 décembre 2005, la migration des données et l'utilisation du nouveau produit informatique commençaient.

Ce réseau de cyberadministration en partenariat public/privé est un projet complexe. Comme il est unique et novateur, les remises à niveau, corrections et modifications sont nombreuses et sollicitent fortement

les collaborateurs du service de la petite enfance. i'CARE devrait être complètement opérationnel et développer toutes ses potentialités à la fin de l'année 2006.

#### **BUREAU D'INFORMATION AUX PARENTS (BIP)**

L'année 2005 a été pour le Bureau d'information aux parents (BIP) celle du «changement dans la continuité».

«Continuité», car les missions définies précédemment pour le BIP sont toujours d'actualité : informer et orienter les parents ou futurs parents qui le demandent, observatoire de la petite enfance maintenu et même développé, établissement de statistiques de l'offre et de la demande en places d'accueil.

Pour l'année scolaire 2004/2005 le BIP a rendu deux rapports sur l'offre de places d'accueil. Un bilan du même type est prévu pour 2005/2006.

«Changement», car la personne responsable du BIP depuis sa création a pris sa retraite en avril et a dû être remplacée. «Changement» surtout parce que, dans le cadre du projet i'CARE, le BIP centralise dorénavant toutes les demandes pour une place d'accueil extra-familial sur une liste d'attente commune (LAC) à toutes les institutions d'accueil de la Ville de Lausanne, qu'elles soient communales ou subventionnées.

Dans ce contexte, l'année 2005 a été marquée par une grande activité du BIP, avec une intensification des prestations dès la mise en œuvre de i'CARE.

Le BIP a apporté sa contribution au développement du logiciel et a participé à l'élaboration de plusieurs documents permettant de rendre la liste d'attente opérationnelle (formulaires, notices explicatives et autres). Enfin, il a effectué le démarrage de la LAC avec la saisie des dossiers des enfants en attente pour une place d'accueil extra-familial. Cela a nécessité un rattrapage des dossiers en attente dans les différents lieux d'accueil. Entre demandes anciennes (700 au total, dont 414 déposées entre janvier et juin 2005, 246 en 2004, 29 en 2003, 9 en 2002 et 2 antérieures) et nouvelles demandes (805 entre juillet et décembre 2005), le BIP a, en 2005, inscrit sur la LAC environ 1 500 enfants en attente d'une place.

Globalement, si des ajustements restent encore à faire, le système et la LAC sont performants à fin 2005.

La permanence téléphonique ouverte normalement 2 heures par jour, de 10h à midi pendant la période scolaire, a dû le rester pendant les vacances scolaires dès le démarrage de la LAC pour répondre au nombre croissant des demandes des parents : si 597 appels ont été reçus à la permanence du BIP de début janvier à fin mai 2005, ce nombre a environ doublé de juin à décembre avec 1 226 appels enregistrés. Pour cette période, 90% des appels ont concerné la LAC et 10% émanaient de parents avec d'autres demandes ou domiciliés hors Lausanne.

De plus, depuis l'été et la mise en route de la LAC, un certain nombre de parents qui s'adressaient auparavant directement aux directions des lieux d'accueil se sont présentés au BIP pour se renseigner, obtenir de l'aide pour remplir le formulaire d'inscription à la LAC et inscrire leur enfant sur place. En moyenne, 2 à 3 personnes se sont présentées chaque jour.

#### **PLACEMENT FAMILIAL**

##### **Enquêtes en vue d'autorisations pour l'accueil d'enfants à la journée**

16 enquêtes ont débouché sur 13 autorisations provisoires, 20 entretiens, 1 renoncement sans autorisation, 2 refus d'autorisation susceptibles de recours et 1 interdiction à une famille non autorisée suite à une dénonciation du service de protection de la jeunesse. En outre, il faut également mentionner 4 entretiens de suivi aux mamans de jour et 6 entretiens faisant suite à des dénonciations de mamans de jour non autorisées.

Au 31 décembre 2005, on enregistre 37 assistantes maternelles pour 107 enfants accueillis au Jardin-Famille, géré par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), alors que l'on compte 82 mamans de jour et 204 enfants accueillis à l'APEF (Association pour l'entraide familiale).

Au cours de l'année 2005, nous continuons d'observer une baisse sensible des candidates à l'accueil familial de jour, phénomène marqué depuis plusieurs années.

#### **PRÉAVIS-MOTION**

##### **Préavis**

*Préavis N° 2005/2 «Fondation Malley-Prairie, Transformation d'un local en une garderie de 27 places au chemin du Martinet à Lausanne, Cautionnement solidaire pour un crédit hypothécaire»*

Le 17 mars 2005, le Conseil communal en acceptait les conclusions. In fine, c'est un emprunt de fr. 270 000.— qui a été réellement cautionné (au lieu des fr. 400 000.— prévus). Le plan d'amortissement est prévu sur 10 ans.

*Préavis N° 2005/12 «Ecole et Centre de vie infantine de la Bourdonnette, assainissement complet des bâtiments, construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école, augmentation de la capacité d'accueil du centre de vie infantine, création d'un nouvel APEMS»*

Le 17 mai 2005, le Conseil communal en acceptait les conclusions. En 2005, la fermeture du préau couvert a permis la création d'une salle de classe polyvalente ainsi que d'un passage couvert et sécurisé de l'aile Est au bâtiment principal. La création d'un espace supplémentaire à la garderie et les aménagements extérieurs devant l'école sont les principaux travaux effectués en 2005. Le gros des travaux est prévu en été 2006.

##### **Motion**

*Motion de Mme Florence Peiry-Klunge pour le subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants*

Le 23 novembre 2004, le Conseil communal refusait une réponse négative à cette motion de la Municipalité et contraignait celle-ci à étudier de manière plus approfondie cette possibilité de subventionnement.

En août 2005, la Municipalité décidait de réaliser une étude prospective sur les effets de l'introduction d'une telle mesure. Elle confiait la réalisation à une politologue-éthnologue et au service de la petite enfance. La méthodologie choisie pour mener cette

étude est novatrice puisque le service de la petite enfance a mis en place un processus participatif avec toutes les formations politiques qui siègent au Conseil communal de Lausanne. Les résultats seront connus dans le premier trimestre 2006.

## STRUCTURES À TEMPS D'OUVERTURE ÉLARGI (TOE)

**(A) Centres de vie infantile municipaux, (B) Garderies et centres de vie infantile privés subventionnés ayant signé la convention (192 bis), (C) Garderies et crèches d'entreprises privées subventionnées, (D) Garderies à mi-temps privées subventionnées, (E) Accueil familial de jour, situation au 30 septembre 2005**

### Effectif

Nbre d'enfants inscrits :							Nbre d'enfants inscrits :						
	A	B	C	D	E	Total		A	B	C	D	E	Total
- nés en 2005	29	65	46	3	15	158	- nés entre le 01.07.04 et le 30.9.05 <sup>1)</sup>	91	105	99	8	58	361
- nés en 2004	115	143	113	22	82	475	- nés entre le 01.07.03 et le 30.6.04	119	172	111	24	67	493
- nés en 2003	154	186	127	41	62	570	- nés entre le 01.07.02 et le 30.6.03	181	245	120	37	62	645
- nés en 2002	177	255	99	40	54	625	- nés entre le 01.07.01 et le 30.6.02	178	245	103	47	47	620
- nés en 2001	184	246	73	12	39	554	- nés entre le 01.07.00 et le 30.6.01	199	213	27	2	32	473
- nés en 2000	197	205	12		22	436	- nés entre le 01.07.99 et le 30.6.00	186	203	14		30	433
- nés en 1999	102	95	5		26	228	- nés entre le 01.07.98 et le 30.6.99	6	12	6		23	47
- nés en 1998	2		5		94	101	- nés entre le 01.07.97 et le 30.6.98					75	75
- nés en 1997							- nés entre le 01.07.96 et le 30.6.97						
- nés en 1996							- nés entre le 01.07.95 et le 30.6.96						
- nés en 1995							- nés entre le 01.07.94 et le 30.6.95						
<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>1 195</b>	<b>480</b>	<b>118</b>	<b>394</b>	<b>3 147</b>	<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>1 195</b>	<b>480</b>	<b>118</b>	<b>394</b>	<b>3 147</b>

<sup>1)</sup> Exceptionnellement, les statistiques se terminent au 30.09.05 (au lieu du 31.10.05), suite à la mise en réseau d'iCARE.

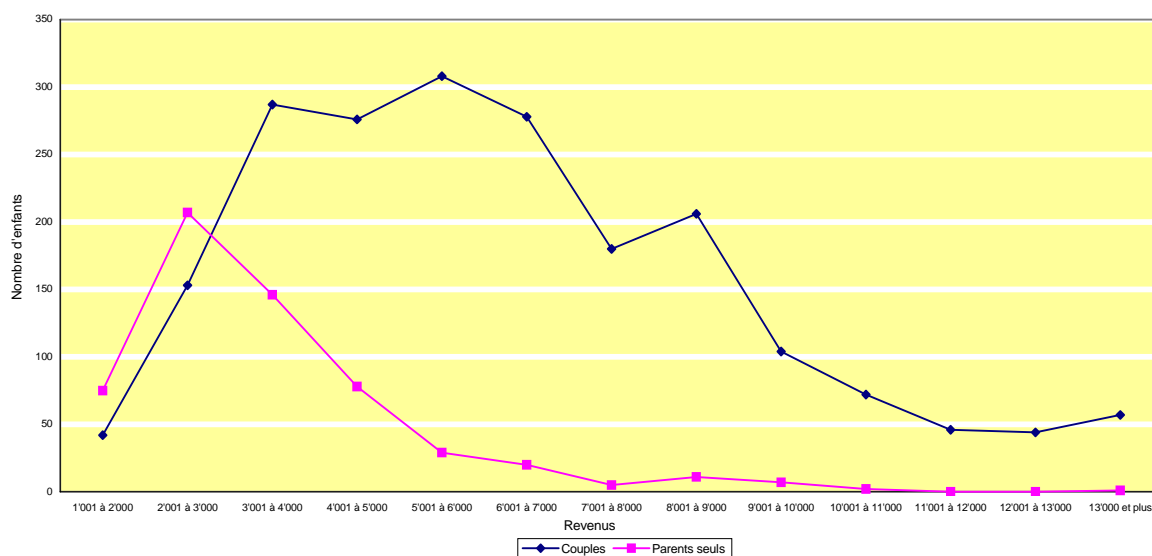
### Motif principal du placement

	Parents ensemble						Parents seuls					
	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total
- travail des parents	549	703	342	69	210	1 873	157	192	49	8	125	531
- mise en contact de l'enfant avec d'autres	42	68	31	27		168	10	12	2	5		29
- placement demandé par un service officiel ou médical		15	1	6		22	4	20	0	1	7	32
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>786</b>	<b>374</b>	<b>102</b>	<b>210</b>	<b>2 063</b>	<b>171</b>	<b>224</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>132</b>	<b>592</b>

### Revenus mensuels nets déterminants des parents

	Parents ensemble						Parents seuls					
	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total
jusqu'à 1 000	5	4	1			10	4	5	2			11
de 1 001 à 2 000	8	16	5	6	7	42	24	26	4	1	20	75
de 2 001 à 3 000	59	51	19	11	13	153	68	82	13	9	35	207
de 3 001 à 4 000	97	109	35	19	27	287	44	54	7	4	37	146
de 4 001 à 5 000	103	90	30	18	35	276	21	31	9		17	78
de 5 001 à 6 000	106	123	31	16	32	308	5	14	3		7	29
de 6 001 à 7 000	81	108	50	14	25	278	3	6	5		6	20
de 7 001 à 8 000	42	85	42	4	7	180		3	2			5
de 8 001 à 9 000	30	70	42	6	58	206		1			10	11
de 9 001 à 10 000	22	41	35	3	3	104	2	1	4			7
de 10 001 à 11 000	14	31	23	2	2	72		1	1			2
de 11 001 à 12 000	10	20	16			46						
de 12 001 à 13 000	9	13	20	2		44						
plus de 13 000	5	25	25	1	1	57			1			1
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>786</b>	<b>374</b>	<b>102</b>	<b>210</b>	<b>2 063</b>	<b>171</b>	<b>224</b>	<b>51</b>	<b>14</b>	<b>132</b>	<b>592</b>

Revenus déterminants pour l'ensemble des structures d'accueil à temps d'ouverture élargi



## NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET TAUX D'OCCUPATION ANNUEL MOYEN

### (A) Centres de vie infantile municipaux

	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Grangette	Jardins de Prélaz	Montelly	Valency
Nombre moyen de places offertes en 2005	88.00	89.00	119.20	92.00	92.00	68.00	111.00	82.00
% Taux d'occupation annuel moyen	80.20	88.44	82.87	86.51	79.50	68.22	85.71	86.23

### (B) Garderies et centres de vie infantile privés subventionnés (192 bis)

	Abri	APEF Entre-Bois	APEF Madeleine	Centre petite enfance	Chenille	Clos-de-Bulle	Cour des miracles
Nombre moyen de places offertes en 2005	183.80	68.00	25.00	92.60	86.00	61.00	55.20
% Taux d'occupation annuel moyen	90.33	85.07	85.72	94.28	85.24	87.91	72.78

	Gardoche	Grattapaille	Malley-Prairie	Servan	Zig Zag Zoug
Nombre moyen de places offertes en 2005	30.00	44.00	86.00	88.40	74.20
% Taux d'occupation annuel moyen	94.61	77.56	82.18	88.15	92.18

### (C) Garderies et crèches d'entreprises privées subventionnées

	Agela Croquignole	Lucioles	Mandarine	Minibulles	Polychinelle	Ronde	Roue Enchantée	Tournesols	1,2,3 Soleil <sup>1)</sup>	
Nombre moyen de places offertes en 2005	61.00	37.00	44.00	22.00	22.00	37.00	22.00	17.00	17.00	22.00
% Taux d'occupation annuel moyen	94.61	101.11	75.24	95.00	77.70	76.24	98.40	72.19	89.22	52.78

1) Ouverture le 01.02.2005

#### (D) Garderies à mi-temps privées subventionnées

	Les Collonges	Vallée Jeunesse
Nombre moyen de places offertes en 2005	44.00	25.00
% Taux d'occupation annuel moyen	68.33	81.24

#### STRUCTURES À TEMPS D'OUVERTURE RESTREINT (TOR)

Membres ACAE		Non membres ACAE
avec subvention pour l'éducatrice	sans subvention pour l'éducatrice	
11 lieux	13 lieux	10 lieux
160 enfants accueillis par ouverture	240 enfants accueillis par ouverture	119 enfants accueillis par ouverture

Les statistiques suivantes sont à disposition au service de la petite enfance :

- situation familiale et sociale des usagers,
- profession des parents,
- durée des séjours,
- origine des enfants,
- domicile des enfants inscrits,
- décompte mensuel de fréquentation.

#### ASSOCIATION DES CENTRES D'ACCUEIL D'ENFANTS (ACAE)

Le 11 mars 1980, le Conseil communal acceptait les conclusions du rapport-préavis N° 85 et autorisait la Municipalité à susciter la création de l'Association des centres d'accueil d'enfants (ACAE) qui devait fédérer toutes les associations privées s'occupant d'accueil extrafamilial.

L'ACAE est née le 27 janvier 1981.

En 1986, le rapport-préavis N° 192 bis permettait d'établir des conventions avec les partenaires privés afin d'assurer le financement des lieux de garde ouverts toute la journée.

En 2003, les conclusions du rapport-préavis N° 2003/23 permettaient le transfert du Bureau d'information aux parents (BIP) de l'ACAE à la direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (DEJE).

Au début 2005, l'ACAE concentrait son activité dans trois domaines :

- le suivi et le subventionnement des haltes-jeux, lieux d'accueil à temps d'ouverture restreint sur mandat de la Ville,
- le suivi, comme partenaire patronal, de la Convention collective de travail qui existe dans le domaine de l'accueil extrafamilial lausannois,
- l'exploitation et le développement d'un centre de ressources et de documentation pédagogique au profit des professionnels/les de l'enfance.

Dans l'analyse de ses prestations (*Prestations 2004*), la DEJE décidait de réduire la subvention accordée à l'ACAE tout en consolidant deux prestations : celle liée au subventionnement des haltes-jeux et celle du centre

de documentation. Cette diminution progressive permettra une économie de fr. 196 000.– pour le budget 2007.

Le subventionnement et le suivi des haltes-jeux seront repris par le service de la petite enfance dès août 2006.

Le Centre de ressources en éducation de l'enfance (CREDE) est unique en Suisse. Il offre, en plus des six mille documents (livres, vidéos, cassettes, articles, revues) répertoriés et documentés par thèmes, un espace de conseil et de travail. Au fil du temps, ce centre de ressources est devenu un véritable lieu de formation permanente pour les professionnels/les de l'enfance.

En partenariat avec l'Institut pédagogique Lausanne (IPgL), école supérieure de formation des professionnels de l'enfance, la DEJE a décidé de pérenniser ce centre en créant une fondation. La Fondation du Centre de ressources en éducation de l'enfance a vu le jour le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et a emménagé dans les locaux de la Ville à l'av. des Figuiers 28.

#### BÂTIMENTS

Situation réjouissante puisque, contrairement à l'année précédente, la grande majorité des travaux d'entretien prévus en 2005 a pu être réalisée. Cela a été rendu possible par une accalmie au niveau des imprévus et des actes de déprédations commis.

En 2005, les principaux travaux ont été les suivants :

#### CVE de l'Ancien-Stand

- Rafraîchissement des peintures du réfectoire, des sanitaires et d'un bureau.
- Remise en état des luminaires du hall, de la salle de jeux et de la salle de repos.
- Remise en état de la menuiserie du pavillon des Marronniers.
- Mise en ordre de la ventilation de la cuisine.

#### CVE de Bellevaux

- Pose d'un revêtement anti-dérapant sur les escaliers extérieurs (côté cuisine).
- Remplacement du sèche-linge.
- Pose d'une estrade et d'une armoire à l'étage.
- Remise en état de la porte de la véranda.
- Remise en état de diverses pièces de menuiserie.
- Réfection de la peinture du rez.
- Pose d'un cendrier extérieur.
- Remplacement des plaques de la cuisinière.
- Remplacement d'un store.
- Démontage du toboggan.

#### CVE des Bergières

- Pose des ventilateurs à pales à la nursery.
- Remplacement de 4 stores à lamelles.
- Remplacement des plantations des bacs de la terrasse.
- Remplacement des bulbes sur tous les radiateurs.

- Pose de dalles amortissantes sur la terrasse de la nursery.
- Remplacement d'un vitrage isolant en nursery.
- Remise en état des 80 luminaires du rez supérieur.

#### **CVE de la Bourdonnette**

- Remise en état des stores de la cuisine et chez les trotteurs.
- Remise en état et vernissage des tables et bancs du jardin.

#### **CVE de la Grangette**

- Remplacement du ventilateur automatique aux sanitaires.
- Remplacement du groupe à air de la chambre froide.
- Remplacement des luminaires du centre œcuménique.
- Pose d'un ventilateur dans le local de la chambre froide.

#### **CVE de Montelly**

- Remise en état de la fenêtre du réfectoire.
- Remplacement de 2 stores à lamelles.
- Pose d'un système de refroidissement au jardin d'hiver.
- Remplacement du réfrigérateur de la nursery.
- Curage, nettoyage et désinfection des conduites de ventilation et de chauffage.
- Remplacement de 2 stores en toile.
- Pose de dalles de protection sur la place de jeux.
- Remise en état des plafonds de la nursery.
- Remplacement du portillon du rez supérieur.
- Remise en état des portes et pose d'un compas sur la porte du hall.
- Remplacement du revêtement de sol des sanitaires du rez inférieur.
- Remplacement des toiles des stores sous les coupes.
- Réfection et vernissage des éléments en bois extérieurs.
- Aménagement de la place de jeux et du talus.

#### **CVE de Valency**

- Réfection du caniveau sur la route d'accès.
- Pose d'un lavabo à la nursery.
- Remplacement des lavabos et des sièges de toilettes à l'étage.
- Remise en état des portes coulissantes à l'étage.

Au sein de bâtiments qui appartiennent au patrimoine administratif de la Ville, des interventions ont également été effectuées dans les centres de vie infantile privés subventionnés suivants :

#### **Centre de la Petite Enfance**

- Remise en état des sanitaires.
- Remise en état des impostes de la nursery.

- Réfection de la peinture de la maison de poupée.
- Remplacement d'un store à lamelles.

#### **Centre de vie infantile de «La Chenille»**

- Remplacement de la chaudière et du chauffe-eau.
- Remise en état des pavés à l'entrée.
- Remise en état des portes du 2e étage.
- Remplacement du fourneau et des plaques de la cuisinière.
- Remise en état du plafond de la nursery.
- Remplacement des plaques en inox du plan de travail de la cuisine.

#### **La Mezzanine (anciennement UAPE La Rotonde)**

- Assainissement et nettoyage du mur de la cour.
- Remplacement des luminaires extérieurs.

#### **Halte-garderie Rataboum**

- Remplacement du chauffe-eau.
- Remise en état de la porte d'entrée du sas.

#### **Vallée de la jeunesse – Maison de l'Enfance**

- Remplacement du lave-vaisselle.

#### **CRÉDIT-CADRE**

Le crédit-cadre est géré par le service immobilier au même titre que les budgets d'entretien des immeubles qui lui ont été transférés.

## **SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS**

### **INTRODUCTION**

Le service jeunesse et loisirs (SJL) a pour mandat la gestion de structures contribuant à la conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les familles lausannoises, la mise en oeuvre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la gestion de deux institutions socio-éducatives.

Au cours de l'année 2005, l'organisation du service a fait l'objet des modifications suivantes : un poste d'adjoint au secteur vacances a été créé, les deux délégations enfance et jeunesse ont été réunies en une seule, les postes de secrétariat ont été redistribués en conséquence.

Les ajustements de la capacité d'accueil des APEMS, la réorientation des prestations vacances, les audits sur le Conseil des enfants et Pédibus, le projet de Maison de quartier à Chailly, la reconstruction de la Cabane des Bossons, le projet de transfert du Foyer de Cour, le préavis N° 2005/47 «Mise en place d'une structure de travail social de proximité» ont été des dossiers importants pour le SJL en 2005.

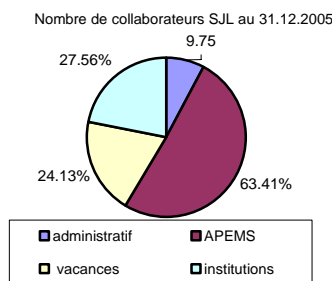
Simultanément, le service a participé activement au projet de politique socio-éducative cantonale en matière

de protection des mineurs et à la mise en œuvre du CFC  
d'assistant socio-éducatif.

## RESSOURCES HUMAINES

### DONNÉES GÉNÉRALES

Au 01.01.05, le SJL comptait 197 collaborateurs pour 120,3 EPT. Au 31.12.2005, il en compte 210 pour 124.85 EPT, répartis comme suit :



L'augmentation de 4,55 postes est liée à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les APEMS.

La répartition hommes/femmes est respectivement de 27% et 73%, dont 82% occupent des postes à temps partiel. Le personnel est donc essentiellement féminin (73%), travaillant à temps partiel (69%). Les fonctions dirigeantes sont majoritairement assurées par des femmes (72%). La moyenne d'âge des collaboratrices et collaborateurs du SJL est de 43 ans. On n'observe donc pas, dans ce domaine, de modification significative par rapport à l'année 2004.

### AUXILIAIRES

Le SJL fait largement appel à des auxiliaires. Ainsi en 2005, afin d'assurer l'ensemble de ses activités, il a engagé 293 auxiliaires.

La répartition des auxiliaires selon les secteurs est la suivante :

- 44% pour le secteur vacances,
- 32% pour le secteur APEMS,
- 12% pour les institutions socio-éducatives,
- 12% pour le secteur administratif.

La proportion importante de recours à du personnel auxiliaire dans le secteur vacances est liée à la nature même des prestations. En effet, les prestations vacances du SJL s'alignent sur les périodes de vacances scolaires, soit 5 périodes d'une durée d'une à sept semaines (Noël, relâches, Pâques, été, automne). Il s'agit donc de prestations de courte durée et fragmentées dans l'année, ne permettant pas l'engagement de personnel fixe.

Dans le secteur des APEMS, en 2005, 92% des collaborateurs ont un statut de personnel fixe et 8% un statut d'auxiliaire, ce qui représente une modification sensible par rapport à l'année 2004 (88% de personnel fixe, 12% d'auxiliaires). Le recours à du personnel auxiliaire en APEMS est à mettre en lien avec l'adaptation des taux d'encadrement, à la fluctuation de la demande des familles et avec les remplacements.

Dans le secteur des institutions socio-éducatives, le statut d'auxiliaire est attribué aux veilleurs.

## TRAITEMENTS DES DOSSIERS DU PERSONNEL

Le taux de rotation des dossiers du personnel fixe au service jeunesse et loisirs est de 22.3% auquel il faut ajouter l'engagement de 293 auxiliaires pour des durées pouvant aller d'une semaine à 12 mois, ainsi que 47 démissions et/ou engagements et 32 demandes de modification de taux d'activité.

### APPRENTISSAGES ET EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNÉS

Le SJL mène une politique d'entreprise formatrice en ayant accueilli en 2005 :

- deux apprentis de commerce, l'une en 1<sup>ère</sup> année voie E et l'autre en 2<sup>e</sup> année voie B, au sein du secteur administratif;
- trois apprenti-e-s en vue de l'obtention d'un CFC d'assistant socio-éducatif dans les APEMS;
- deux personnes en emploi temporaire subventionné, l'un en tant qu'employé de commerce et l'autre en tant qu'archiviste.

Enfin, 9 collaboratrices ont connu les joies de la maternité.

### SECTEUR APEMS

Le secteur APEMS a pour mission de mettre en œuvre et d'organiser des prestations d'accueil collectif de jour pour les enfants lausannois du cycle primaire, dont les deux parents exercent une activité professionnelle, pendant les 38 semaines de scolarité obligatoire.

Les événements marquants pour le secteur APEMS en 2005 ont été les suivants :

- l'ouverture de 4 nouvelles structures (Chailly, Jardins de Prélaz, les Bossons et la Bourdonnette);
- la conférence/séminaire du 19 novembre 2005, qui a donné l'occasion aux professionnels de s'informer et de partager autour de leurs pratiques. La présence de représentants/orateurs des villes de Genève, Zürich et Paris a permis d'élargir la vision de l'accueil parascolaire. Les exposés des orateurs ont fait état des facteurs sociaux - politiques - économiques et nutritionnels ayant contribué aux diverses évolutions dans le domaine de l'accueil parascolaire;
- la réalisation d'un document écrit présentant le concept d'accueil en APEMS ainsi qu'un guide pratique permettant de définir les principes fondamentaux qui guident l'action socio-éducative des APEMS, en collaboration avec les représentants du terrain;
- le groupe de travail «Accès des enfants en situation de handicap aux prestations d'accueil parascolaire du service et des associations subventionnées par la Ville de Lausanne» a terminé son travail au printemps 2005 et a remis un rapport au directeur de la DEJE, rapport rendant compte des dispositions législatives, des dimensions éthiques, de l'aspect opérationnel et des aspects financiers;
- la participation des APEMS au préavis N° 2005/87, Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne.

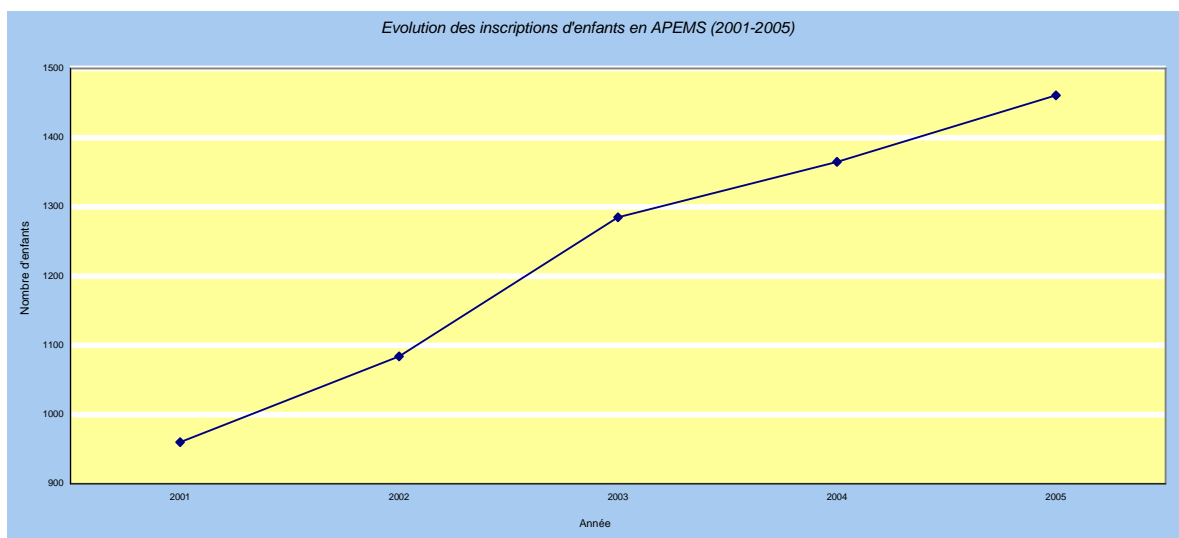


## A) EFFECTIFS

1 461 enfants ont fréquenté les APEMS au cours de l'année 2005, ce qui représente une augmentation de 7,03% par rapport à l'année 2004 (1 365). Au cours de

l'année 2005, ce sont 33,21% des enfants scolarisés en CYP1 et CYP2 qui ont fréquenté les APEMS.

En moyenne, par jour, 210 enfants sont accueillis le matin, 923 à midi et 355 en fin d'après midi.



## B) ADAPTATIONS DES STRUCTURES AUX BESOINS

Afin de répondre aux modifications de la demande des familles lausannoises en APEMS, plusieurs structures ont été ouvertes, certaines structures existantes ont augmenté leur capacité d'accueil, d'autres l'ont diminuée. Au total, 84 places supplémentaires ont été ouvertes en 2005, ce qui représente une augmentation de la capacité d'accueil totale des APEMS de 7,89%, en lien avec l'augmentation de 7,03% des inscriptions en 2005.

**«Antenne des Bossons» (APEMS de Pierrefleur) :** ouverture en août 2005 dans la salle de rythmique d'une antenne à temps d'ouverture restreint et d'une capacité d'accueil de 12 places réservées aux enfants scolarisés au collège du Pont-des-Sauges. L'utilisation de ce local est partagée avec d'autres associations du quartier.

**«Antenne de la Paroisse» (APEMS de Chailly) :** ouverture en octobre 2005 dans la salle de paroisse d'une antenne à temps d'ouverture restreint et d'une capacité d'accueil de 24 places. Les 10 élèves de la classe de langage de la Fondation Eynard-Eynard, ainsi

qu'une dizaine de personnes âgées du quartier partagent les locaux avec les enfants de l'APEMS pour le repas de midi.

**APEMS des Jardins de Prélaz :** ouverture en août 2005 d'un nouvel APEMS, à temps d'ouverture élargi et d'une capacité d'accueil de 24 places dans des nouveaux locaux, situés aux Jardins de Prélaz 7 dans le cadre de la construction de la dernière tranche des immeubles du quartier.

**APEMS de la Bourdonnette :** ouverture en août 2005 d'un nouvel APEMS, à temps d'ouverture élargi et d'une capacité d'accueil de 24 places dans des locaux du centre de loisirs de la Bourdonnette. L'UAPE de la Bourdonnette n'accueille ainsi plus d'enfants primaires depuis août 2005.

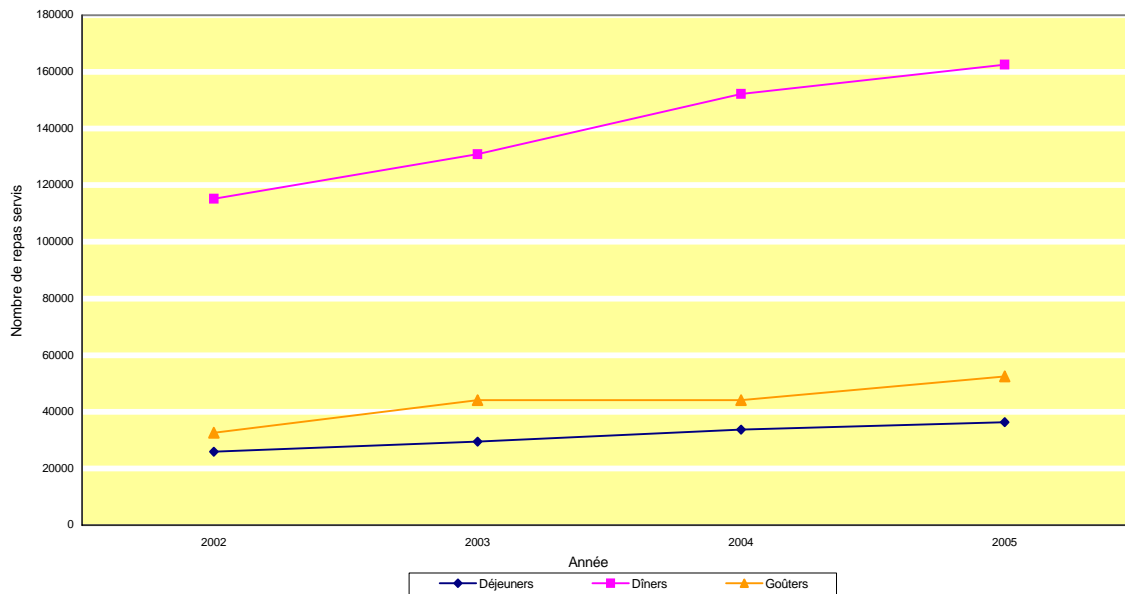
**APEMS de la Barre :** augmentation de la capacité d'accueil de 12 places en août 2005.

**APEMS de Malley :** diminution de 12 places de la capacité d'accueil en lien avec l'ouverture de l'APEMS de la Bourdonnette.

### C) REPAS SERVIS

Par rapport à l'année 2004, les repas servis à midi augmentent de 6,8%, les petits déjeuners de 7.9% et les goûters de 12%.

Evolution du nombre de repas servis dans les APEMS (2002-2005)

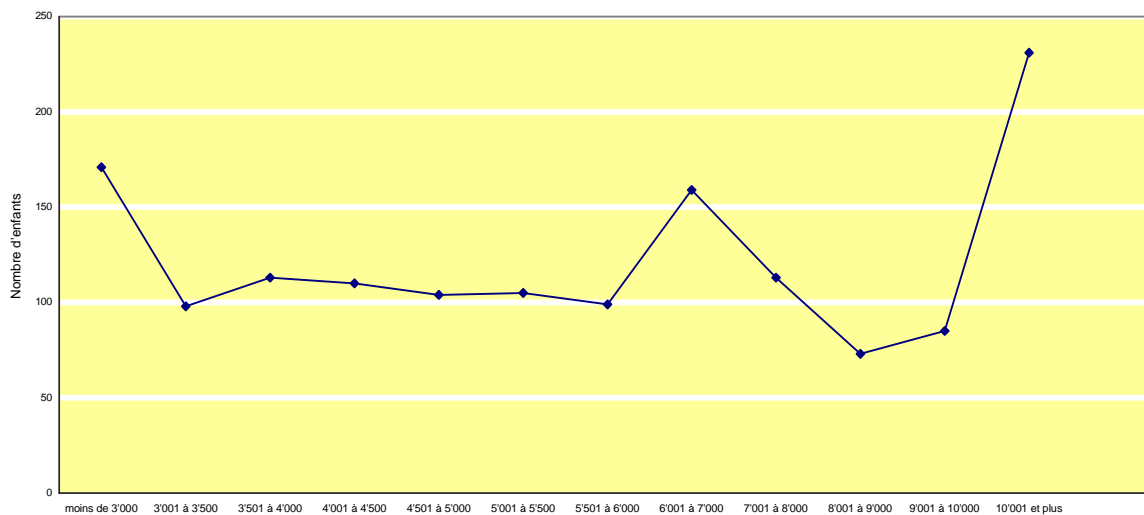


### C) REVENUS MENSUELS BRUTS DÉTERMINANTS DES FAMILLES

En 2005, le service jeunesse et loisirs a demandé aux parents de fournir les pièces attestant de leurs revenus, la pratique antérieure consistant en une déclaration sur l'honneur.

Les données 2005 permettent d'observer que les «pics» se situent dans les tranches des revenus inférieurs à fr. 3 000.–, compris entre fr. 6 000.– et fr. 7 000.– et au-delà de fr. 10 000.–.

Revenus déterminants des familles en 2005



## SECTEUR VACANCES

Le secteur vacances a pour mission l'organisation et la mise en œuvre des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires. Les secteurs APEMS et vacances sont complémentaires, puisque lorsque l'un arrête ses prestations, l'autre prend le relais, permettant ainsi de proposer aux parents lausannois qui exercent une activité professionnelle, une offre d'accueil 51 semaines sur 52.

Les événements marquants du secteur vacances en 2005 ont été :

- le regroupement de l'ensemble des prestations vacances en un seul secteur, incluant aussi les camps scolaires;
- l'engagement d'un adjoint au secteur vacances au 1<sup>er</sup> septembre 2005 ayant pour mission de réorganiser et de développer l'offre vacances;
- l'engagement d'un nouveau directeur au Planemard dès le 1<sup>er</sup> septembre 2005;
- l'augmentation de l'offre en terme de camps de vacances pour les 7-12 ans, sur les sites des Chevalleyres, de la Barboleusaz et du Planemard;
- l'augmentation de l'offre vacances à l'intention des jeunes de 13-18 ans, en collaboration avec le délégué à la jeunesse;
- la mise en fonction d'un nouveau logiciel pour le traitement des données du Passeport vacances, en collaboration avec le SOI.

Les prestations vacances organisées en 2005 mettent en évidence :

- une augmentation de 6,1% du nombre de Passeport vacances;
- l'utilisation en plein par les familles lausannoises de l'augmentation de 14% de l'offre de camps de vacances, soit 863 enfants supplémentaires accueillis;
- la diminution du recours pour la Ville à des prestataires privés d'offre de vacances;
- une légère baisse de fréquentation des deux centres aérés de l'Arzillier et de Rovéréaz;
- une excellente fréquentation des camps grimpe et théâtre mis en place au Planemard, à l'intention des 13-15 ans.

L'offre lausannoise ne répond cependant pas encore à l'attente des familles puisqu'en 2005, 134 demandes n'ont pas pu trouver de solutions.

## CAMPS SCOLAIRES

155 classes ont profité d'un camp scolaire à la montagne, ce chiffre reste stable au fil des années.

L'année 2005 a vu la réalisation d'un document informatique illustré, disponible sur Internet, permettant aux parents de se renseigner sur les lieux d'accueil et aux enseignants de préparer leurs camps scolaires avec les élèves.

## DÉLÉGATION À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

Les événements marquants pour les délégations à l'enfance et à la jeunesse en 2005 ont été :

- dès le 1<sup>er</sup> février, la réunification des deux délégations en une seule délégation enfance et jeunesse, assurée par l'ancien délégué à la jeunesse;
- la réalisation par Action-Bénévole d'un audit sur le Pédibus (Agenda 21-préavis N° 2003/37) dont le rapport devrait permettre à la Municipalité de se déterminer sur les actions à mener ces prochaines années dans ce domaine;
- la réalisation par l'EESP d'un audit sur le Conseil des enfants (Agenda 21-préavis N° 2003/37) dont le rapport devrait permettre à la Municipalité de se déterminer sur les modalités de poursuite de cette prestation;
- la décision de transfert du SJL au SEPS (service des écoles primaires et secondaires) de l'activité Préaux scolaires pour 2006;
- la décision de transfert du SJL au SPE (service de la petite enfance) de la partie entretien des aménagements extérieurs liée aux CVE.

## DÉLÉGATION ENFANCE

### PÉDIBUS

Le bureau a continué de soutenir la coordination et la logistique des Pédibus, une 23<sup>e</sup> ligne a été inaugurée à l'école de Chailly.

Suite à une présentation officielle du Pédibus par le Bureau du délégué à l'enfance, lors du congrès annuel du BPA, à Berne, en novembre 2004, cet organisme a décidé d'offrir une assurance responsabilité civile à tous les conducteurs de Pédibus sur le même type que celle des patrouilleurs scolaires. Cette assurance a été contractée auprès de la Zurich Assurances.

Le bureau a transmis une documentation qui a permis à Mme la Conseillère Municipale Eliane Rey de présenter le Pédibus, lors de la Journée mondiale de l'environnement à San Francisco.

Le 22 septembre a été marqué par la journée internationale «A pied à l'école» permettant au Pédibus d'y participer pleinement.

### CONSEIL DES ENFANTS

Dans le cadre du Conseil des enfants des Jardins de Prélaz, les enfants du Conseil ont été impliqués dans l'organisation et l'animation de la Fête de Prélaz, le samedi 16 avril. A cette occasion, le Conseil a pu se faire connaître et offrir différentes activités ludiques aux enfants de Prélaz.

Les membres du Conseil ont été consultés par Pierre Corajoud et les Ligues de la Santé pour tester leur nouveau concept de parcours-santé pour enfants à Sauvabelin, intitulé «Autour de la Tour».

Plusieurs sorties ont été organisées par et pour les enfants. L'année 2005 s'est terminée par une fête de Noël conçue, organisée et animée par les membres du Conseil pour les autres enfants du quartier.

### DÉLÉGATION JEUNESSE

Le préavis intitulé «Mise en place d'une structure de travail social de proximité», en réponse à la motion de

Mme Géraldine Savary intitulée «Pour des éducateurs à la rencontre des jeunes» a nécessité de nombreuses

rencontres dans la région lausannoise et en Suisse romande. Ce préavis a été accepté par le Conseil Communal lors de la dernière séance de l'année 2005.

L'éducateur sportif est intervenu dans les quartiers de Prélaz, Praz-Séchaud, Boisy, Vallonnette et Colline pour l'essentiel sur les places multi-jeux.

L'ouverture des salles de gymnastique de St-Roch et de la Croix-d'Ouchy en hiver 2004 et au printemps 2005 a connu un succès certain auprès des adolescents, il a donc été décidé de la poursuite de ce projet en automne et hiver 2005.

La collaboration avec la FASL a favorisé la bonne tenue des événements tels que «Lausanne s/Mer», «El Toque» et autres tournois sportifs.

Sur le plan culturel, le délégué a favorisé l'émergence de projets artistiques en responsabilisant des jeunes (fresque sur les murs du «Parc de la Brouette» [ex-gare du LEB], ateliers d'art urbain dans le Flon avec le concours du groupe L-O durant 4 semaines en été).

Une commission interservices réunissant le SJL, la Brigade de la jeunesse, le service des sports et celui des parcs et promenades a été créée afin d'échanger des informations sur des événements positifs ou négatifs observés sur les lieux fréquentés par les jeunes à Lausanne.

Compte tenu de l'insolvabilité et des défaillances de l'Association de la «Maison de la musique» qui gérait les locaux de musique, cette responsabilité a dû être reprise par le SJL.

L'Association Alkémia a transféré son local Pl. du Vallon 18 et a trouvé un arrangement avec le Théâtre 2.21.

Les institutions culturelles telles que Building 14, (Metropop festival), Basta et Circuit ont bénéficié d'une reconnaissance certaine. Pour sa part, la Galerie Circuit, suite à son déménagement, a inauguré son espace le 15 octobre à l'Av. Montchoisi 9 (accès quai Jurigoz).

La Permanence Jeune Borde a obtenu l'octroi d'une subvention fédérale de l'Office de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration pour un projet visant une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes Africains se réunissant dans ce local.

## **INSTITUTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES**

### **FOYER DE COUR**

Au printemps 2005 une étude quant à la faisabilité d'un transfert du Foyer de Cour à la Fondation La Rambarde a été entreprise, en collaboration avec le service de protection de la jeunesse (SPJ). Cette étude n'était pas terminée au 31 décembre 2005. Le personnel du Foyer de Cour a régulièrement été informé de l'état des démarches.

La prise en charge des jeunes au Foyer de Cour a dû être adaptée aux fluctuations de la demande, à plusieurs niveaux. Avant tout, on observe de très fortes fluctuations du taux d'occupation du foyer, alternant entre quelques pensionnaires accueillis à la fin août et une pression sans relâche des services placeurs aux mois de mai/juin et sur la fin de l'année.

Par ailleurs, on constate une légère augmentation des demandes pour des adolescent(e)s de plus de 12 ans qui représentent pour 2005 le 72% des placements.

Cette augmentation marque toujours la tendance à utiliser l'urgence et le court terme comme un lieu de recadrage intensif et d'autoprotection momentanée.

Enfin, le manque chronique de places en urgence a conduit le Foyer de Cour à mettre à la disposition des services placeurs, dès septembre, une place supplémentaire, dite d'extrême urgence, mobilisable tout spécialement la nuit, durant les week-ends et cela pour quelques jours seulement.

Statistiquement, le Foyer de Cour a procédé en 2005, à 78 placements d'urgence. Près de 60% de ces placements sont occupés par des jeunes filles. Ces 78 placements ont permis de comptabiliser 3 675 journées SPJ, respectivement 3 757 journées OFJ (Office fédéral de la jeunesse). La durée moyenne de ces placements est d'environ 47 jours, 13 placements (10% de l'ensemble) dépassant les 90 jours.

### **CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)**

Le Centre pour adolescents de Valmont a enregistré, en 2005, à 459 entrées, dont 83% de jeunes gens et 17% de jeunes filles.

Il est constaté une augmentation nette des demandes d'observation ainsi que durant la 1<sup>ère</sup> partie de l'année, un allongement significatif de la durée des séjours de plusieurs jeunes au CPA, faute de solutions adéquates à l'extérieur.

Le total des journées d'occupation a été de 5 215.

Le CPA, en accord avec le SPJ, a engagé depuis août 2005, une psychologue en orientation professionnelle à 15%.

Comme chaque année, de nombreux groupes et personnes ont eu l'occasion de visiter le CPA et divers médias y ont réalisé des reportages. Une recherche, sur les profils psychologiques des jeunes du CPA, a été menée avec le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA). Le CPA a également poursuivi son objectif d'offrir un lieu de formation pratique aux futurs travailleurs sociaux en accueillant 5 stagiaires.

## **SERVICE DES ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

Après 2 ans, soit en 1998 et 1999, marqués par la fusion des deux services scolaires qui a donné naissance au service actuel, puis après 4 ans (soit de 2001 à 2004) marqués par la mise en place puis la consolidation du régime de convention conclue avec l'Etat de Vaud sur la gestion de la scolarité obligatoire, l'année 2005 a constitué la première année d'une nouvelle phase pour le service.

En effet, après l'accent tout particulier qui a été mis durant plusieurs années sur la répartition des tâches et l'ensemble des modalités de collaboration entre le service et les établissements scolaires, il a été enfin possible de recentrer les activités et les objectifs généraux sur des tâches attribuées plus spécifiquement aux communes dans la répartition prévue par EtaCom dans la gestion de la scolarité obligatoire.

Ce recentrage constitue également une conséquence de la réflexion effectuée dans le cadre de l'opération

*Prestations 2004* et du départ annoncé pour fin 2005 et début 2006 de deux des cadres intermédiaires importants du service. Il va de pair avec une réorganisation partielle qui a fait l'objet, comme annoncé dans le rapport 2004, d'une réflexion menée sur l'ensemble de l'année pour une mise en œuvre dans le courant 2006.

Le service comprendra donc désormais :

une *direction* qui gère l'organisation et la planification générales des écoles lausannoises ainsi que les tâches transversales (RH, finances, logistique et informatique), et *trois secteurs* :

- le *secteur scolaire*, qui assure la réception centrale et les inscriptions, la gestion coordonnée des élèves et des classes, la coordination administrative des établissements et la coordination régionale des ressources;
- le *secteur parascolaire*, qui gère les devoirs surveillés, les réfectoires secondaires, les manifestations scolaires et l'appui à des activités parascolaires et pédagogiques;
- le *secteur Bâtiments*, qui s'occupe des constructions, des transformations, des rénovations ainsi que de l'entretien et des conciergeries des bâtiments scolaires.

## ORGANISATION ET PERSONNEL

Au plan de l'organisation du service, le départ annoncé du responsable du secteur «affaires générales» et l'importance grandissante des prestations périscolaires, notamment dans la perspective de la future loi sur l'accueil de jour, a mené la réflexion du service dans le sens d'un projet de renforcement du secteur chargé de la prise en charge des élèves hors temps scolaire, en particulier dans le domaine des devoirs surveillés et de la gestion des réfectoires des établissements secondaires. Il convient d'autre part de réfléchir, de façon transversale au sein de la DEJE, à l'implication pour le service de la mise en place prévue des futurs conseils d'établissements. Un nouvel organigramme du service consolidant ces nouveaux éléments servira de base à la réorganisation qui sera effective à la rentrée scolaire 2006.

Au niveau du personnel, outre les changements courants dus à des retraites ou à quelques départs, aucun fait marquant n'est à signaler. L'effectif a légèrement diminué. Il représente 425 personnes pour 181 EPT (contre 429 personnes pour 182 EPT en 2004), répartis de la manière suivante :

### *Personnel administratif*

- 17 personnes travaillant à Chauderon;
- 42 personnes (secrétaires et bibliothécaires) rattachées aux directions des 12 établissements scolaires.

### *Personnel d'entretien*

- 78 concierges, 3 maîtres nageurs et 121 nettoyeuses;
- 14 cuisinières ou aides de cuisine.

### *Devoirs surveillés et divers*

- 138 surveillant(e)s de devoirs scolaires;
- 2 animateurs et 2 fermières pour les fermes pédagogiques;
- 8 responsables des corps de musique, Orchestre des collèges, Banda et Fifres et tambours.

## PRÉAVIS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS

Parmi les événements représentant une part importante de l'activité du secteur *Bâtiments* figurent les concrétisations des deux projets «phares» issus de concours d'architecture, dont le service assure la maîtrise d'ouvrage, et qui vont mobiliser l'attention durant ces prochaines années. Il s'agit de la construction d'un collège à Vers-chez-les-Blanc et de l'important projet relatif au collège de Villamont.

En effet, le 7 juin le Conseil communal votait le crédit sollicité par le préavis N° 2005/9 du 3 février 2005 intitulé **Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc : constructions et transformations**. Il acceptait par là de porter le compte d'attente ouvert en vue de l'étude de ce projet de fr. 250 000.– à fr. 600 000.–, et permettait ainsi aux architectes mandatés de poursuivre l'étude entamée en vue de l'élaboration d'une demande de crédit d'ouvrage pour le printemps 2006.

D'autre part, le 8 novembre le Conseil communal adoptait le préavis N° 2005/46 du 30 juin 2005 intitulé **Collège de Villamont : réfection, agrandissement et transformations**. Il acceptait par là de porter à fr. 1 900 000.– le crédit nécessaire à l'étude complète d'un projet dont la réalisation devrait intervenir dès 2007.

Parallèlement, le service a conduit deux réalisations importantes :

- tout d'abord la fin des travaux de construction de la **salle omnisports du Vieux-Moulin**, qui a été mise à disposition des classes dans les délais fixés, soit à la rentrée scolaire, après deux ans de travaux qui se sont déroulés dans d'excellentes conditions;
- le démarrage des importants travaux au **collège de Chailly**, suite au vote par le Conseil communal le 25 janvier d'un crédit de fr. 5 247 000.– (préavis N° 2004/47 du 28 octobre 2004) destiné à des travaux **d'assainissement, de rénovation et de transformations du collège et de la salle de gymnastique**.

## ORGANISATION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMENTS

### Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La Conférence régionale de Lausanne, qui groupe les directeurs des établissements et le chef du service, continue à assurer la responsabilité de la coordination et de l'organisation générale des établissements lausannois. Elle se réunit en principe chaque semaine. Le rôle d'interface de la CRL entre les préoccupations strictement scolaires, qui sont de la compétence du canton, et ses implications dans la gestion et la vie quotidienne des établissements scolaires est essentiel et fonctionne de façon très efficiente.

## Coordination régionale des ressources (CRR)

La coordination mise en place à fin 2003 avec les services communaux et cantonaux ainsi que des représentants d'institutions directement concernés par l'école est devenue un outil incontournable de gestion de cas d'élèves en grande difficulté. Il permet d'élargir à d'autres instances ou services, cantonaux, communaux ou privés liés à l'école, les rôles de coordination et d'interface que joue la CRL dans la gestion courante de l'école.

## Guichet central et accueil des élèves allophones

Le service sert de «guichet central», en particulier pour :

- les élèves provenant d'autres établissements du canton;
- les élèves francophones ou déjà scolarisés en français provenant d'autres cantons ou de l'étranger;
- les élèves placés dans des foyers ou institutions sis sur la commune et scolarisés dans les établissements lausannois;
- les élèves allophones.

Il coordonne également les structures des classes d'accueil et du décanat qui les encadre. Les préparatifs relatifs à l'ouverture d'un centre de ressources destiné à abriter l'ensemble des fonctions liées à l'accueil des élèves allophones se sont déroulés dans les délais prévus et permettront l'ouverture de ce centre situé à l'av. d'Echallens au début 2006.

## Devoirs surveillés

La gestion des devoirs surveillés est en pleine expansion et les principaux éléments tendant à une plus grande «professionnalisation» de la fonction de surveillant de devoirs sont désormais en place : engagement et gestion du personnel, coordination avec les établissements, cadres de références et modalités de fonctionnement, formation initiale et continue des collaborateurs, etc.

Le nombre d'élèves et le nombre de groupes sont en constante augmentation, notamment en raison du type de population scolarisée dans les classes lausannoises.

Établissements primaires	Nbre élèves	Nbre groupes
Floréal	406	34
Prélaz	488	42
Mon-Repos	296	31
La Sallaz	263	23
Entre-Bois	519	57
Total	1 972	187

De nouvelles modalités de gestion des devoirs surveillés dans les établissements secondaires sont à l'étude. Cette nouvelle gestion nécessitera un renforcement de l'encadrement au niveau du service, destiné également à soulager la responsable des devoirs surveillés primaires qui dirige un véritable «sous-service» comprenant près de 200 surveillants et près de 2 000 élèves. La répartition des groupes secondaires est la suivante :

Établissements secondaires	Nbre élèves	Nbre groupes
Belvédère	48	5
Bergières	28	3
Béthusy	29	3
Élysée	60	5
Villamont	96	8
C. F. Ramuz	100	8
Montolieu	55	5
Total	416	37

## Réfectoires

Dans l'attente de la réflexion qui devra être conduite dans le cadre de l'application de la future Loi sur l'accueil de jour, la gestion des réfectoires n'a pas posé de problèmes particuliers cette année. Il faut noter tout de même que, depuis la rentrée scolaire 2005/2006, les élèves secondaires du collège de Coteau-Fleuri, qui prenaient leur repas dans le cadre de l'APEMS, ont été regroupés dans une structure correspondant mieux à leur âge. Les chiffres de fréquentation sont les suivants :

Établissement	Repas servis aux élèves		Total
	primaires	secondaires	
Belvédère	-	5 595	5 595
Béthusy	3 519	13 429	16 948
Élysée	6 602	10 157	16 759
Villamont	-	2 259	2 259
Rouvraie	-	4 856	4 856
Gd-Vennes	-	2 133	2 133
St-Roch	-	1 141	1 141
Signal	-	4 969	4 969
Arzillier	13 469	-	13 469
Entre-Bois	-	18 461	18 461
Coteau-Fleuri	-	855	855
Total	23 590	63 855	87 445

## AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉS

### Fêtes scolaires

Une motion relative à l'organisation des fêtes scolaires a été déposée au mois de mai. Suite à un vote unanime de la commission chargée de la prise en considération de cette motion, un groupe de travail a été constitué pour examiner les implications des propositions de changement formulées. Le cas échéant, les nouvelles modalités d'organisation de la fête seront mises en œuvre en 2007.

### Parking

La politique de limitation d'accès aux parkings des établissements scolaires se poursuit. Deux barrières supplémentaires ont été installées, l'une au collège de Montoie et l'autre au collège du Vieux-Moulin. La barrière de Montoie a dû être installée pour sécuriser l'entrée des enfants dans le collège. En effet, de nombreux parents profitaient de cet accès pour amener ou venir chercher leurs enfants jusque dans l'enceinte du collège. Au collège du Vieux-Moulin, comme le nombre de places est limité, la barrière permet plus particulièrement d'assurer au personnel du service des sports et aux livreurs d'accéder au parking.



## Mises à disposition de locaux

Un nouveau règlement est en cours d'élaboration. L'ancien règlement datant de 1989 n'est plus adapté aux conditions actuelles de mise à disposition des locaux scolaires, plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle de l'occupation et le type de locaux loués. Cette mise à jour s'effectue en collaboration avec le service des sports pour les éléments concernant la mise à disposition des salles de gymnastique.

## MAINTENANCE, ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS

### CREDITS-CADRES D'ASSAINISSEMENT

#### 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> crédits-cadres

Les travaux résultant du 3<sup>e</sup> crédit-cadre d'assainissement arrivent à leur terme. Cette année, les travaux suivants ont été effectués : réfection d'une partie des étanchéités des terrasses sud de **Saint-Roch**, amélioration du groupe sanitaire utile au public de l'aula de **Béthusy** et assainissement des toitures du collège de **Montchoisi**. Les premières études relatives au 4<sup>e</sup> crédit-cadre ont débuté et feront l'objet d'une demande d'ouverture d'un compte d'attente en février 2006.

#### RÉALISATIONS IMPORTANTES

En plus des quatre objets cités au début du présent rapport, d'importants travaux de rénovation et d'assainissement ont été réalisés au collège de la **Bourdonnette** durant l'été, sur la base d'un crédit voté au printemps et qui était également destiné à la rénovation et aux transformations du centre de vie

enfantine. La création d'une salle polyvalente, la rénovation des 8 classes existantes avec leur mobilier, ainsi que l'aménagement d'espaces extérieurs mieux adaptés constituent l'essentiel des interventions en milieu scolaire.

D'autre part, l'APEMS et l'ensemble des locaux administratifs à **Floréal** ont été réorganisés, afin de répondre de façon rationnelle aux besoins de l'établissement et aux demandes en matière de structures d'accueil parascolaire pour le quartier.

### ENTRETIEN COURANT DES BATIMENTS SCOLAIRES

Au-delà des interventions courantes ou imprévisibles, divers travaux programmés ont été entrepris pour améliorer les équipements scolaires et périscolaires, notamment : la restructuration de 3 salles d'informatique à Béthusy, la création d'un bureau destiné aux animateurs du centre socioculturel des Bergières, ainsi que l'amélioration des lieux de consultation pour le service de psychologie à Malley et au Riolet.

Les actes de vandalisme répétés à l'égard des bâtiments scolaires sont en augmentation par rapport à l'année passée. Ils ponctionnent le budget à hauteur de fr. 156 000.-, soit plus de 5% du montant à disposition pour l'entretien courant.

#### Sécurité des ouvrages en béton

Plusieurs analyses ont été commandées auprès d'ingénieurs civils, afin d'évaluer la qualité statique de divers couverts pouvant présenter des risques d'effondrement. Des mesures transitoires urgentes de soutènement se sont révélées nécessaires aux collèges des Bergières et de Béthusy, afin d'entreprendre la démolition ou le renforcement des parties incriminées.

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

*Répartition des élèves primaires de la scolarité obligatoire par degré et par établissement (classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2005*

Établissement	CIN	CYP1	CYP2	ERP	DEP-VER	ACCP	Total
Floréal	488	455	400	9	10		1 362
Prélaz	538	501	455	35	24		1 553
Mon-Repos	431	447	435			7	1 320
La Sallaz	410	362	369	34	75		1 250
Entre-Bois	490	455	433	9	24		1 411
Totaux	2 357	2 220	2 092	87	133	7	6 896

*Répartition des élèves secondaires de la scolarité obligatoire par degré, par division et par établissement (classes de raccordement et d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2005*

Établissement	CYT5	CYT6	7 <sup>e</sup>			8 <sup>e</sup>			9 <sup>e</sup>			R+V	Des.	Accs.	Total
			VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO	VSB	VSG	VSO				
Belvédère	154	143	49	41	70	52	42	69	47	48	65	56	33	18	887
Bergières	150	158	95	60	71	90	66	51	92	62	44	41	12	8	1 000
Béthusy	140	152	97	39	45	98	48	47	99	45	35	34		21	900
Élysée	133	122	51	49	40	75	40	34	67	43	35	23	17	35	764
Villamont	157	135	67	43	46	73	41	58	49	65	49	43	33	17	876
C. F. Ramuz	113	127	77	49	64	68	43	53	95	51	44	35	21		840
Montolieu	134	161	61	41	57	47	40	46	63	45	40	55			790
Tot./div.	981	998	497	322	393	503	320	358	512	359	312	287	116	99	6 057
Totaux	981	998	1 212			1 181			1 183			287	116	99	6 057

*Effectifs des classes lausannoises (classes à effectif réduit, classes de développement, classes d'accueil et classes d'enseignement spécialisé non comprises) – situation au 01.10.2005*

Degré	Élèves	Classes	Moyenne	Effectif min.	Effectif max.
CIN	2 357	119.5	19.7	16	23
CYP1	2 220	114.5	19.4	16	23
CYP2	2 092	104	20.1	17	25
<b>CYT</b>					
5 <sup>e</sup>	981	51	19.2	17	21
6 <sup>e</sup>	998	51	19.6	16	22
<b>VSB</b>					
7 <sup>e</sup>	497	21	23.7	19	26
8 <sup>e</sup>	503	21	24.0	21	26
9 <sup>e</sup>	512	22	23.2	20	25
<b>VSG</b>					
7 <sup>e</sup>	322	15	21.5	19	25
8 <sup>e</sup>	320	16	20.0	16	23
9 <sup>e</sup>	359	16	22.4	20	26
<b>VSO</b>					
7 <sup>e</sup>	393	25	15.7	12	18
8 <sup>e</sup>	358	22	16.3	14	18
9 <sup>e</sup>	312	20	15.6	13	18
<b>RAC</b>	201	9	22.3	21	25

*Nombre et localisation des élèves des classes secondaires lausannoises domiciliés dans les communes de l'ancien arrondissement de Lausanne (classes de raccordement non comprises) – situation au 31.12.2005*

Groupe scolaire	Épalinges	Le Mont	Forel/Savigny	Total
Belvédère	0	2	1	3
Bergières	0	61	0	61
Béthusy	4	2	64	70
Élysée	1	0	1	2
Villamont	5	25	0	30
C. F. Ramuz	0	110	0	110
Montolieu	18	0	8	26
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>200</b>	<b>74</b>	<b>302</b>

Plan de rentrée 2005-2006 des établissements primaires : cycle initial, cycles primaires, classes R, VER, DEP et ACCP

	CIN	CYP1 P1	CYP1 P2	CYP1 multi	CYP2 P1	CYP2 P2	CYP2 multi	ERP	DEP + VER	ACCP*	Tot. Bât.	Tot. Etab.
<b>100 Floréal</b>												
101 Bourdonnette	4	2	2								8	
102 Cour	1			1							2	
104 Figuiers					2	1		1			4	
105 Floréal	4	2	2		2	2					12	
107 Malley	3	1	1	1	4	3					13	
110 Montoie	6	2	3		1	1					13	
111 Montriond	4	2	2		2	2			1		13	
112 Provence	3			2							5	
114 Tivoli	1			1							2	
	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
<b>200 Prélaz</b>												
201 Aubépines	2										2	
202 Beaulieu	5	3	4		3	3		2			20	
203 Bergières	3										3	
204 Chablière	2										2	
205 Av. d'Echallens											0	
206 Pierrefleur	3	2	1	4	4	3					17	
207 Pont-des-Sauges	2			2							4	
208 Prélaz	6	3	3		3	4	2	1	2		24	
209 Sous-Bois	1										1	
210 Valency	2	2	2								6	
211 Jardins de Prélaz	2										2	
	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>81</b>
<b>300 Mon-Repos</b>												
301 Chailly	5	2	1	3	3	3					17	
302 Chandieu	2										2	
303 Chissiez	1	1	1		1	1	1				6	
304 Croix-d'Ouchy	3	2	2		1	1	1				10	
305 Devin	1			1							2	
306 Eglantine	1	2	2		1	2					8	
307 Florimont	2										2	
308 Léman	2										2	
309 Mon-Repos	3			3	2	2				1	11	
310 Montchoisi	1	1	1	1	1	1	1				7	
312 Val d'Angrogne	1			1							2	
	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
<b>400 La Sallaz</b>												
401 Arzillier									8		8	
402 Boissonnet	6	3	3		3	3		1	1		20	
403 Chalet-à-Gobet							1				1	
405 Coteau-Fleuri	5	1	1	5	4	4		1			21	
408 Montolieu	1										1	
409 Praz-Séchaud I	2										2	
410 Praz-Séchaud II											0	
412 La Sallaz	4	1	1	1	1		2	1			11	
415 VCLB-école I	2										2	
416 VCLB-école II				2	1						3	
	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>69</b>
<b>500 Entre-Bois</b>												
501 Barre	4			3	2	2					11	
502 Bellevaux	2	2	2		2	1	1	1			11	
503 Blécherette											0	
504 Bois-Gentil	2			2		2					6	
506 City-Blécherette	1			1	1						3	
507 Colline	1.5	0.5	1						1		4	
508 Entre-Bois	4	1	1	2	1	2					11	
510 Madeleine				1							1	
511 Pontaise	3	1	1		2	2			1		10	
512 Rouvraie	2										2	
513 Vieux-Moulin	4	2	2		2	1					11	
	<b>23.5</b>	<b>6.5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
<b>Totaux</b>	<b>119.5</b>	<b>38.5</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>49</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>361</b>	<b>361</b>

\* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CIN classes du cycle initial

CYP classes des cycles primaires 1 et 2

R, VER classes à effectif réduit, classes vertes

DEP classes de développement

ACCP classes d'accueil

Plan de rentrée 2005/2006 des établissements secondaires : cycle de transition, classes 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> VSB, VSG, VSO, classes R, DES et ACCS

	CYT5		CYT6		7 <sup>e</sup> année				8 <sup>e</sup> année				9 <sup>e</sup> année				DES	ACCS	Tot. Bât.	Tot. Etabl.
		ER		ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER	VSB	VSG	VSO	ER				
<b>011 BELVÈDÈRE</b>				1	2	2	4	1	2	2	4		2	2	4		3	2	31	
011 BV - Tivoli											1				1			2		
012 Croix-Rouges	8	1	8															17		
	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	
<b>021 BERGIÈRES</b>	8	1	8	1	4	3	4	1	4	3	3	1	4	3	3		1	1	53	
<b>021 Bât. AB</b>																		0		
	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>53</b>	
<b>031 BÉTHUSY</b>	7	1	7	1			3	1	4	3	3		4	2	2			2	40	
032 Mon-Repos					4	2													6	
	<b>8</b>		<b>8</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>46</b>	
<b>041 ÉLYSÉE</b>	7	1	6	1	2	2			3	2		1	3	2				4	34	
042 Croix d'Ouchy							3				2				2		2		9	
	<b>8</b>		<b>7</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>43</b>	
<b>051 VILLAMONT</b>	3		3		2	1		1	1	1			2	1		1	3	2	21	
052 St-Roch	2		2		1	1	3		2	1	4	1		2	3				22	
055 Prélaz	3	1	2																6	
	<b>9</b>		<b>7</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	
<b>C. F. RAMUZ</b>																				
061 Rouvraie	6	1	7	1													2		17	
062 Entre-Bois					3	2	4	1	3	2	3	1	4	2	3				28	
	<b>7</b>		<b>8</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	
<b>MONTOLIEU</b>																				
071 Grand-Vennes	3		4	1	3	2	4	1	2	2	3		3	2	3	1			34	
073 Coteau-Fleuri	4		4																8	
077 Signal																	3		3	
	<b>7</b>		<b>9</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	
<b>Total par section</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>331</b>	
<b>Total par division</b>	<b>57</b>		<b>57</b>		<b>21</b>	<b>15</b>	<b>31</b>		<b>21</b>	<b>16</b>	<b>27</b>		<b>22</b>	<b>16</b>	<b>23</b>		<b>14</b>	<b>11</b>		
<b>Total par degré</b>	<b>57</b>		<b>57</b>		<b>67</b>				<b>64</b>				<b>61</b>				<b>14</b>	<b>11</b>		<b>331</b>

\* les groupes d'accueil et les cours intensifs de français ne figurent pas dans ce tableau

Légende

CYT	cycle de transition	R	classes à effectif réduit
VSB	voie secondaire baccalauréat	DES	classes de développement
VSG	voie secondaire générale	ACCS	classes d'accueil
VSO	voie secondaire à options		

## SERVICE DE SANTE DES ECOLES

### PRINCIPALES TACHES DU SERVICE

Les tâches du service de santé des écoles sont définies dans le règlement d'application de la loi sur la santé publique, daté du 5 novembre 2003, pour l'activité des médecins scolaires et des infirmières scolaires. Ces missions sont :

- a) la promotion des activités de santé communautaire;
- b) la promotion de la santé physique, mentale et sociale des enfants, des adolescents et des jeunes en formation;
- c) la prévention collective et individuelle;
- d) le conseil et l'expertise, dans son champ de responsabilité;
- e) une contribution à l'intégration scolaire et professionnelle;
- f) la mise à disposition de ressources pour la formation complémentaire conduisant aux fonctions d'infirmière et de médecin scolaires, de médiateur et d'animateur de santé;
- g) la formation continue des professionnels actifs dans ces fonctions ainsi que la contribution à celle des enseignants ou d'autres intervenants qui sont en relation fonctionnelle avec lui;
- h) l'encadrement et la supervision des professionnels qui lui sont rattachés;
- i) la recherche et l'évaluation.

Les assistants sociaux scolaires (appelés dans le Canton «conseiller école-famille» et dépendant comme à Lausanne des communes qui les emploient) ont pour tâches, dans leur rôle général de relais et de facilitateur :

- d'évaluer une situation d'élève qui leur est signalé, dans son cadre familial et environnemental,
- d'établir un lien avec les familles dont la situation est problématique par rapport à l'école (cadre éducatif, absentéisme, etc.),
- de donner aux différents intervenants des conseils sur la démarche propre à conduire avec les familles un dialogue participatif,
- de donner aux familles les informations utiles en rapport avec des démarches sociales et proposer des alternatives,
- d'accompagner au besoin ces familles sur le moyen et le long terme en cas de problématique durable,
- de participer dans l'établissement aux actions de prévention et de promotion de la santé.

Les physiothérapeutes, compte tenu de leur qualification de profession soignante définie par la loi sur la santé publique, sont chargés de :

- dépister les troubles de la statique vertébrale des élèves, et les référer au besoin aux thérapeutes,
- prendre en charge en gymnastique préventive les élèves pour lesquels cette approche est suffisante,
- promouvoir le développement d'une bonne statique vertébrale par des actions de santé dans les établissements scolaires.

## SITUATION GÉNÉRALE

Un changement majeur s'est produit dans le domaine de la protection des mineurs : la promulgation de la nouvelle loi en 2004, et de son règlement d'application au 1<sup>er</sup> février 2005. L'ancienne loi de 1978 n'avait pas de règlement d'application, ce qui laissait une large liberté d'interprétation qui dépendait en fait de la conscience de chacun. Les nouveaux textes introduisent des éléments qui résolvent une partie des problèmes d'application qui avaient été mis en évidence par la Commission cantonale pour la prévention des mauvais traitements :

- l'obligation de signalement est affirmée, et concerne désormais tous ceux dont la profession touche de près ou de loin les enfants, dont une liste exhaustive est donnée;
- la latitude d'appréciation est maintenue en rapport avec les connaissances professionnelles du déclarant, basée sur le devoir de protection et la mise en danger du développement du mineur;
- le signalement doit se faire au service de protection de la jeunesse (SPJ), et par le responsable de l'institution, offrant ainsi une protection au collaborateur en contact direct avec la situation;
- la décision de porter la situation signalée à la justice pénale est du ressort du SPJ, un recours direct à la justice de paix ou pénale étant toujours possible par le signalant;
- le déclarant doit être informé par le SPJ de la suite donnée à son signalement;
- en cas de divergence entre le professionnel et son responsable, ce dernier doit demander conseil au SPJ.

Ces nouvelles règles, bénéfiques et qui constituent une évolution bienvenue des dispositions légales, incitent à revoir les procédures discutées entre le service de santé des écoles (SSE) et les directeurs il y a une décennie. En effet, le SSE se considérait sous le régime de l'ancienne loi comme mandaté d'intervenir, au plan éthique, dès qu'il avait connaissance d'un cas de maltraitance, et prenait la responsabilité du signalement lorsque les faits étaient principalement connus des infirmières. Le nouveau règlement d'application désigne spécifiquement le directeur d'établissement comme responsable du signalement.

Les intervenants du secteur de la «santé» sont souvent portés à ressentir négativement les nécessités ou rigueurs nouvelles qui s'appliquent à l'exercice de leur profession. Si l'on ne peut éviter les écueils et que l'on cherche même à en tirer parti, puisque la réalité commande, il convient de changer les pratiques. Cela avait déjà été le cas il y a 15 ans quand on avait constaté la multiplication des intervenants dans les situations complexes par rapport à la pratique individuelle, où la promotion de la structure de réseau avait permis de rester efficace et cohérent. Dans le domaine de la maltraitance, l'obligation de signalement nous libère tous. On peut alors porter l'attention sur la dynamique familiale et la manière dont il convient de présenter le signalement pour soutenir la résolution du problème, de faire partager notre conviction que l'application de la loi est nécessaire à la vie en société et au maintien des liens temporels, ce qui est beaucoup plus exigeant mais incontournable.

Il nous a toujours paru essentiel, en plus des exigences que nous nous étions fixées, qu'un signalement devait «réussir» pour être entrepris. Cette réussite est pour nous conditionnée par la cohérence entre les intervenants dans la manière même où le signalement est annoncé et discuté avec les parents et organisé dans ses moindres détails. Il faut élaborer une démarche opportune et proportionnée, qui soutient effectivement les familles, visant aussi à gérer le délai et les contacts entre le signalement et l'intervention. Quelle que soit la cohérence de la nouvelle loi, s'agissant de la protection des enfants, son application dépendra du courage, du discernement et de l'expérience de chacun à tous les échelons.

La démarche *Prestations 2004* est arrivée pour le service au même moment que les négociations avec l'État pour l'activité des infirmières scolaires. Elle a donc touché exclusivement la part communale relative à l'activité des médecins, des assistants sociaux et des physiothérapeutes, ainsi que la part du travail administratif qui leur est rattachée. Une physiothérapeute ayant pris sa retraite à l'automne 2004, son poste a été abandonné pour permettre de diminuer le budget du service de 3%. Le programme des physiothérapeutes a été remanié en fonction de cette modification.

Une convention a été signée entre la Municipalité et le Département de la santé et de l'action sociale sur l'activité des infirmières scolaires lausannoises, avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour 2 ans. Cette convention est basée sur la délégation de compétence que permet le processus EtaCom lorsque les structures existantes favorisent une gestion rationnelle des prestations. Toutes les collaboratrices restent employées à la Ville. Les termes de cette convention permettent aussi de maintenir l'engagement, en partie à la charge de la Ville, de plus d'infirmières que le reste du canton. Cette solution est bienvenue dans la mesure où certaines prestations, priorités cantonales déclarées comme les toxicomanies, demanderont un engagement accru du corps enseignant des établissements secondaires. Cet effort doit être soutenu par des spécialistes de la santé, comme il l'est depuis 15 ans dans le domaine de la maltraitance par exemple.

La Maison Ouverte, lieu d'accueil pour les tout-petits de 0 à 5 ans, avait commencé son activité en avril 1991 et était gérée par l'association du même nom créée en juin 1989 par un groupe de bénévoles, dont le chef de service. Son budget était couvert par une subvention de la Ville de Lausanne basée sur un préavis (N° 152-1992), par une participation cantonale, ainsi qu'au début par d'importants fonds privés. En vertu de l'article 12 concernant la prévention petite enfance de la loi sur la protection des mineurs promulguée en 2005, la prestation de base offerte au niveau cantonal relève de la politique sociale. En vertu de l'acceptation par le Conseil d'État, le 13 mai 1997, du rapport concernant l'accueil de jour de la petite enfance et de sa décision d'encourager la création de lieux d'accueil enfants-parents et de leur assurer un soutien financier sous forme de subvention, le service de protection de la jeunesse a décidé de prendre à sa charge la totalité de la subvention à la Maison Ouverte.

Le service a créé un poste d'apprenti(e) de commerce qui a été pourvu à l'automne.

L'effectif du personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est de 29,6 EPT, et au 31 décembre de 28,6 (le nombre comparatif pour les mêmes professions est de 30,4 EPT début 2002). L'effectif sera de 26,7 EPT dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## **SITE WEB**

Le site Web a été enrichi d'éléments didactiques sur l'alimentation, par la publication de tous les thèmes d'enseignement du cours de nutrition donné aux élèves en surpoids et à leurs parents, d'une présentation des principaux éléments scientifiques relatifs aux dépendances (alcool et cannabis), ainsi que des données nécessaires à la compréhension de l'introduction de la vaccination contre la varicelle dans le programme national de vaccination.

## **APPUI AUX ÉTABLISSEMENTS**

### **COURS DE PREMIERS SECOURS**

Les cours de premiers secours ont été proposés à tous les collaborateurs des établissements scolaires lausannois. Cette offre a été faite dans le but de faciliter la tâche des directeurs, chargés selon des directives de l'ODES d'organiser de tels cours avec les intervenants de leur établissement. Ces cours sont organisés par groupe de 12 participants, avec le médecin scolaire et l'infirmière de l'établissement comme enseignants, et portent sur les urgences vitales, le transport des blessés et malades et la «bobologie». En 2005, 7 séances ont été organisées durant le 2<sup>e</sup> semestre.

### **ACTIVITÉ DU SERVICE**

Le service de santé a collaboré avec l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) à l'élaboration de son étude sur l'hypertension artérielle des enfants et adolescents vaudois. Il a aussi aidé dans les établissements scolaires secondaires lausannois au bon déroulement du passage des équipes.

### **FORMATIONS**

Deux infirmières du service ont obtenu la reconnaissance de «praticien formateur» de la HES-S2, qui est requise pour accueillir des stagiaires de cette école. Une infirmière a acquis le diplôme de santé communautaire de niveau infirmier.

Toutes les infirmières des établissements secondaires ont suivi un cours de 3 jours au Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT) sur le cannabis.

Dans le cadre de la formation des étudiants en médecine de 2<sup>e</sup> année, l'infirmière-chef et le chef de service ont accueilli le premier groupe de 9 étudiants dont la visite était destinée à les mettre en contact avec la diversité et les problèmes pratiques de santé publique. Une infirmière et une étudiante ont accompli un stage d'une semaine dans le service, ainsi que deux stagiaires, futurs assistants sociaux, chacun pour une durée de 5 mois.

## PRÉVENTION

### ACTIONS DE SANTÉ

Les actions de santé faites durant l'année scolaire 2004/2005 par les équipes de santé des établissements ont été classées par thème (nombre de périodes) :

	Total
Besoins fondamentaux	187
Alimentation	119
Sens	287
Sommeil et relaxation	5
Hygiène	454
Immunité, SIDA, sexualité	414
Droits des enfants, violences, mauvais traitements	265
Toxicomanies	378
Autres	9
Total	2 118

### PROGRAMMES DE SANTÉ

#### Programme famille Booz'yeux

Le programme Booz'yeux a été complètement refondu, pour adapter son contenu, son déroulement et sa présentation au goût du jour. Les personnes impliquées, enseignants et infirmières, se sont constituées en association pour le gérer.

#### Programme de prévention du tabagisme

Deux établissements, C.-F.Ramuz et Villamont ont fait la demande pour des mallettes de prévention du tabagisme, mises à disposition des animateurs de santé et enseignants qui désirent les utiliser.

#### Prévention des toxicomanies

La prévention des toxicomanies s'est déroulée selon l'ancienne formule dans plusieurs établissements. La Fondation Place publique est intervenue auprès de 25 classes à l'établissement I.-de Montolieu, et l'équipe de la Fondation du Levant l'a fait auprès de 10 classes à C.-F.Ramuz, 24 classes aux Bergières, 19 classes à Villamont, 28 classes au Belvédère, soit 106 classes (contre 233 en 2004, effet de la décision de l'Office des écoles en santé [ODES] : suppression du paiement d'intervenants extérieurs pour les toxicomanies).

### PROJETS DE PRÉVENTION

Dans le cadre d'Agenda 21, le projet de prévention secondaire-tertiaire de l'obésité est le plus avancé. Pour la deuxième année, un groupe d'élèves a été formé, et les parents de ces élèves ont été invités à suivre le même cours de nutrition que leurs enfants, avec des séances en soirée pour des raisons de disponibilité. L'évaluation des résultats de la première volée a montré un arrêt de la prise de poids à une année d'intervalle de mesure, avec le réinvestissement de l'exercice physique et du corps, et l'acquisition de compétences sportives utiles.

## RECHERCHE ET ÉTUDES

Une étude sur les accidents dus au sport scolaire a été menée avec succès par un étudiant de l'UNIL en collaboration avec le Dr Rheinberg, médecin-adjoint en traumatologie infantile au CHUV et le chef de service, pour l'obtention du diplôme de professeur d'éducation physique.

### PRESTATIONS DU PROGRAMME

Le programme de prestations a été fortement modifié par l'abandon des visites médicales habituelles de 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, au profit de prestations à la demande des élèves, de leurs parents, ou des enseignants, sur une base entièrement volontaire. Les principaux examens de dépistage ont été maintenus.

#### Vaccinations (année scolaire 2004/2005)

vaccin Infanrix	432 doses
vaccin Revaxis	193 doses
vaccin Boostrix	836 doses
vaccin Ditanrix	58 doses
vaccin Priorix	1 399 doses
vaccin GENHBvac	1 540 doses

#### Visites préscolaires, entretiens avec les parents et dépistages (année scolaire 2004/2005)

La participation à la visite préscolaire chez le médecin traitant a été proposée avant l'entrée à l'école enfantine à 1 051 familles, dont 1 017 l'ont faite (= 96,8%).

L'infirmière scolaire propose aux parents des enfants de CIN2 un entretien destiné à échanger sur les premiers contacts de l'enfant avec l'école, à faire le bilan de son intégration et des éventuels problèmes qui se sont posés, et à décrire le dispositif de santé scolaire et ses possibilités de soutien. Sur les 927 familles concernées, 652 entretiens ont eu lieu à l'infirmerie (58,6%), 43 par téléphone (3,9%), et 96 entretiens ont été refusés (8,6%); dans 195 cas (13,1%) il n'y a pas eu de possibilité pratique d'atteindre les parents, et dans 126 cas les parents ne se sont pas présentés au rendez-vous.

En cas d'absence de visite préscolaire, on propose aux parents une visite en première année primaire. Dans certaines situations, on suggère aussi aux parents que leur enfant soit examiné par le médecin scolaire. Le bilan de ces propositions est le suivant :

#### Résultats des contrôles de dépistage

	Élèves examinés	Envoyés chez le médecin	
vue à 5 m	6 637	568	8,6%
vision des couleurs	1 174	38	3,2%
test de Lang (vision stéréoscopique)	985	27	2,7%
audition	1 823	114	6,3%
verruces	6 355	708	11,1%
poux	7 432	308	4,1%

**PRESTATIONS HORS PROGRAMME DE DÉPISTAGE  
(ANNÉE SCOLAIRE 2004/2005)**

*Urgences :*

- APEMS	52 situations
- premiers secours accidents	21 314 événements

*Interventions de soutien :*

- en faveur des enseignants	239 heures
- en faveur des classes	49 heures

*Démarches médico-sociales :*

- réductions diverses (487 situations)	162 heures
- en faveur des enfants	784 heures
- auprès des enseignants	1 194 heures
- dans le cadre du service	1 303 heures
- assurances sociales, SPJ, divers	518 heures
- consultations infirmières (726 familles)	508 heures
- entretiens avec les familles	908 heures

Les entretiens des infirmières avec les familles ont encore augmenté, en rapport avec une meilleure réponse du public. Cette occasion de contact doit à l'avenir être encore mieux exploitée en terme de prévention.

**ÉDUCATION POUR LA SANTÉ FAITE PAR LES INFIRMIÈRES (ANNÉE SCOLAIRE 2004/2005)**

préparation		808 heures
individuelle	961 élèves	221 heures
en groupe	6 932 élèves	409 heures
total	7 893 élèves	1 438 heures

On note une baisse des activités de l'ordre de 20% en durée par rapport au niveau de 2003/2004. Ceci est le contre-coup de la réduction du nombre des infirmières et d'une moindre mobilisation des enseignants.

**MAUVAIS TRAITEMENTS (ANNÉE CIVILE 2005)**

La situation 56 familles a été signalée au SPJ au sujet de 65 enfants, 40 filles et 25 garçons, soit une hausse de 58%, tendance encore plus forte que dans le reste du canton. Les sévices proviennent des parents dans 55% des cas, 38,5% des situations sont des maltraitements psychologiques ou de la négligence, et seuls 4 abus sexuels de tiers ont été rapportés. La Permanence, lieu de conseil, a maintenu son activité, et 24 situations y ont été discutées. Dans ces deux contextes le questionnement pluridisciplinaire, en particulier avec la présence de psychologues, est un aspect essentiel dans la compréhension des enjeux familiaux et personnels révélés par la problématique de maltraitance. Cette étape paraît de plus en plus

indispensable dans la construction d'une démarche d'intervention adaptée susceptible de réussir au moindre «coût» humain.

**PHYSIOTHÉRAPEUTES (ANNÉE SCOLAIRE 2004/2005)**

*Nombre d'élèves*

sexe	examinés	signalés pour gym préventive	suivis pour gym préventive	signalés au médecin
garçons	1 138	363	201	4
filles	1 018	161	260	8
total	2 156	524	461	12

La baisse de suivi en gymnastique préventive est en rapport avec la perte d'un poste, et l'accent mis sur la détection au niveau secondaire.

**ASSISTANTS SOCIAUX SCOLAIRES (ANNÉE CIVILE 2005)**

La répartition des situations prises en charge en fonction de la date d'ouverture et de fermeture des dossiers est la suivante :

	fermés en 2004/2005	restés ouverts en 2004/2005	total
ouverts avant 2004/2005	40	390	430
ouverts en 2004/2005	18	195	213

La charge de travail s'accroît, puisque par rapport à 2003/2004, 40% de dossiers ont été ouverts en plus (en raison d'une définition plus stricte de l'ouverture des dossiers), mais 7% de moins de dossiers sont restés ouverts en 2004/2005.

Les assistants sociaux, de manière répétitive mais aggravée avec les années, constatent l'augmentation de quelques problèmes touchant les élèves et leurs proches. La paupérisation des familles est plus fréquemment rencontrée, avec des carences extrêmes en moyens financiers, obligeant plutôt à la survie. Le statut précaire des titulaires de permis F, N, L, etc., ne leur permet pas d'avoir des moyens suffisants pour avoir l'espoir d'une réelle intégration, en particulier encourager l'enfant dans des activités extrascolaires. Beaucoup de jeunes sortent de la scolarité obligatoire sans diplôme, ou alors des filières les plus basses (VSO, effectifs réduits, développement) ce qui ne leur permet guère d'espérer un avenir professionnel correct sans formation; les jeunes l'ont bien compris, et le décrochage scolaire est plus fréquent. Les aides pour les familles diminuent, alors que les frais fixes (assurance-maladie, loyer, etc.) augmentent; cela a assez souvent un effet majeur sur la santé psychique, et oblige à un suivi thérapeutique de parents qui «coulent». Les regroupements familiaux se font aussi dans de mauvaises conditions, et posent des problèmes très difficiles et hélas chroniques.



## SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

### SITUATION GÉNÉRALE

Le service de psychologie scolaire (SPS) a poursuivi sa mission qui consiste à offrir aux enfants et aux familles des prestations de psychologie, de psychomotricité et de logopédie dans le cadre scolaire (PPLS).

Par rapport à l'organisation cantonale, un fonctionnement comparable à celui déjà en place à Lausanne, en terme de plates-formes administratives et financières, est maintenant opérationnel dans les 10 régions, que celles-ci soient directement rattachées au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) par l'intermédiaire de l'Office de psychologie scolaire dépendant du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) ou qu'elles bénéficient d'un mandat de prestations. Pour rappel, dans 7 régions, les spécialistes sont maintenant rattachés directement au Canton depuis août 2005. Pour les trois autres régions, à savoir la Commune de Lausanne, les fondations «Merine» à Moudon et «La Monneresse» à Aigle, le personnel et les prestations sont gérés en conformité avec les conventions qui les lient au DFJ.

Les responsables régionaux, avec le représentant de l'Office cantonal de psychologie scolaire, ont poursuivi un travail commun de concertation et de coordination relatif à leurs différents champs d'interventions (liens avec les familles et les enfants, types de prise en charge, collaboration avec les directions d'établissement, coordination avec d'autres services : DGEO, SPJ, OCOSP, entre autres).

### ACTIVITÉ DU SERVICE

Pour le SPS, les trois groupes professionnels (psychologie, psychomotricité et logopédie) ont procédé à des réflexions approfondies sur la qualité de leurs prestations actuelles et futures, sur la recherche de réponses différenciées compte tenu de nouvelles données et ceci en fonction de deux grandes options :

- la première, cantonale, est celle du DFJ qui soutient une politique intégrative et souhaite, dans la mesure du possible, le maintien du plus grand nombre d'élèves dans le circuit ordinaire, afin d'éviter une éventuelle marginalisation dans l'enseignement spécialisé et une inflation des demandes dans les institutions;
- la seconde renvoie à la future répartition des charges entre la Confédération et les cantons dont on ne connaît pas encore les effets sur les dotations faites et l'enseignement spécialisé, mais pour lesquels il est nécessaire de se préparer.

L'option «intégrative» a déjà des répercussions directes et conséquentes sur l'intensité et le «style» de travail du service. Sans être exhaustive, la liste ci-dessous met en évidence divers facteurs qui sont apparus dans l'analyse qualitative de nos pratiques effectuée dans les trois groupes professionnels et des débuts de réponses qu'il s'agit d'explorer encore.

- Les enfants en difficultés qui auparavant relevaient de la pédagogie institutionnelle, sont aujourd'hui

souvent maintenus dans les classes ordinaires, ce qui suppose de plus lourdes et de plus longues interventions demandées aux spécialistes. Le travail conjoint enseignants/spécialistes est indispensable et doit encore s'approfondir pour faire face à cette autre manière de réfléchir aux besoins des élèves.

- Il y a une remise en question, voire une réduction de certaines structures qu'on pouvait qualifier d'intermédiaires entre un système traditionnel et un système spécialisé. Les classes R, entre autres, permettaient souvent une réponse pédagogique souple qui, compte tenu d'un nombre restreint d'élèves, favorisait la collaboration étroite entre enseignants et spécialistes. Leur limitation accroît la tension que représente l'intégration d'un enfant à problèmes dans un grand effectif, et la recherche de réponses groupales mobilisant tous les intervenants est à développer encore davantage.
- Les enfants signalés pour des difficultés scolaires réelles présentent de plus en plus souvent de graves problèmes annexes qu'ils soient sociaux, culturels, économiques, psychiques, etc. Un éventail plus large de réponses passe nécessairement par la mobilisation d'autres intervenants et d'autres services qui devront coordonner leurs actions.
- Il y a un manifestement émergence de pathologies liées au changement des valeurs sociales et culturelles. Les réponses traditionnelles ne suffisent pas et doivent s'enrichir par l'usage d'autres grilles d'analyse comme en propose entre autres l'approche psychosociale.
- Les prises en charge s'avèrent d'une complexité croissante et ne peuvent se faire sans tenir compte d'un nombre plus important de paramètres : ainsi dans bon nombre de situations, il faut réunir beaucoup d'intervenants (du domaine scolaire comme du domaine périscolaire) qui sont tous porteurs d'une partie des besoins de l'enfant ou de sa famille. Un listage des besoins et une hiérarchie des réponses doivent s'effectuer, même si la tâche est difficile et que la pression pour une certaine adaptation scolaire est importante.
- Enfin, on assiste à un alourdissement fréquent des procédures de prises de décisions et des démarches administratives : l'objectif initial, qui est de mieux comprendre l'élève, se réduit souvent à une liste d'actions à entreprendre. Il s'agit de veiller à ce que l'administratif reste un moyen facilitant la transmission d'informations et non une fin en soi.

### DIVERSIFICATION DES PRESTATIONS

Face à ces variations, voire à ces modifications de société dans laquelle l'école est un facteur déterminant, le SPS a porté tout particulièrement son attention aux quatre registres suivants, en :

- élargissant encore l'éventail des prestations en individuel ou en groupe. Ainsi des logopédistes spécialement formées incluent maintenant la dyscalculie dans les services qu'elles proposent, au même titre que la prise en charge de difficultés dans le langage oral et écrit, la pose de voix ou le bégaiement;
- informant davantage nos partenaires scolaires. Une brochure d'information destinée au corps enseignant

a été réalisée et distribuée et une collaboration entre logopédistes et garderies mise sur pied dans le but

de prévenir d'éventuels écueils dans le développement du langage chez les tout-petits;

- encourageant la formation continue qui permet aux professionnels de se tenir au courant des recherches les plus récentes tant des points de vue théoriques que pratiques. Les thérapeutes de la psychomotricité ont, entre autres, bénéficié d'un cours approfondi sur l'organisation de l'espace et du temps chez les enfants présentant des troubles dans le registre psychomoteur;
- mettant particulièrement l'accent sur l'aide aux enfants intégrés dans des classes de pédagogie compensatoire et dans les classes d'enseignement spécialisé, l'objectif étant qu'ils puissent réintégrer le circuit ordinaire le plus rapidement possible.

## STATISTIQUES

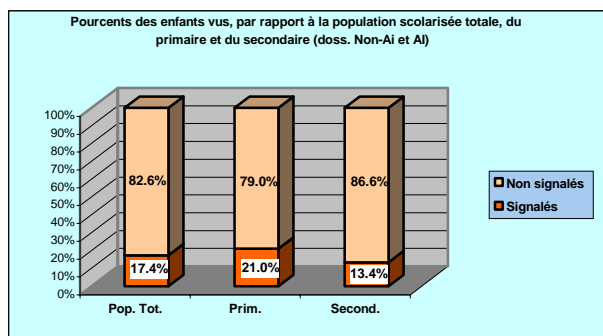
Le nombre de nos interventions dans l'ensemble des douze établissements est relativement stable avec 17,64% des élèves qui consultent des spécialistes (ils étaient 18,36% pour l'année précédente). (tableau 1)

Tableau 1

Non-AI + AI	Dossiers		Total dossiers	%	Total élèves scol.	%
	Non AI	AI				
M	1 373	95	1 468	63.2	6 699	21.91
F	805	48	853	36.8	6 455	13.21
Total	2 178	143	2 321	100.0	13 154	17.64

Comme en 2004/2005, on retrouve une répartition comparable entre les demandes provenant du secteur secondaire (13% de la population du secondaire) et 21% pour les élèves issus des classes primaires. (graphique 1)

Graphique 1

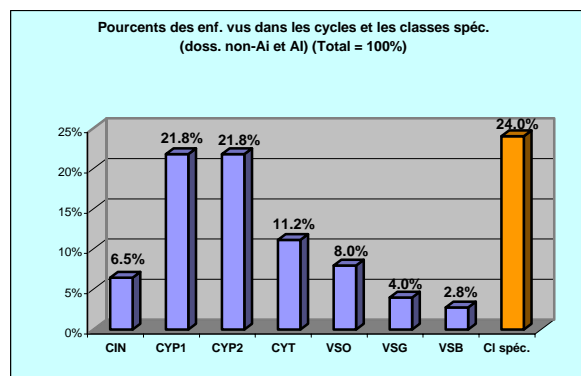


Mis à part les classes spéciales, ce sont les cycles primaires 1 et 2 qui sollicitent le plus les spécialistes, ce que l'on peut bien comprendre compte tenu des préoccupations des parents et des enseignants pour que les élèves aient le maximum de chance dès le début de leur scolarité. (tableau et graphique 2)

Tableau 2

AI et non-AI	Total dossiers	% dossiers	Total élèves scol.	% élèves scol.
CIN	150	6.46	2 308	6.5
CYP1	506	21.80	2 254	22.4
CYP2	506	21.80	2 105	24.0
CYT	259	11.16	2 019	12.8
VSO	185	7.97	1 106	16.7
VSG	93	4.01	1 014	9.2
VSB	64	2.76	1 495	4.3
Cl spéc.	558	24.04	853	65.4
Total	2 321	100.00	13 154	17.64

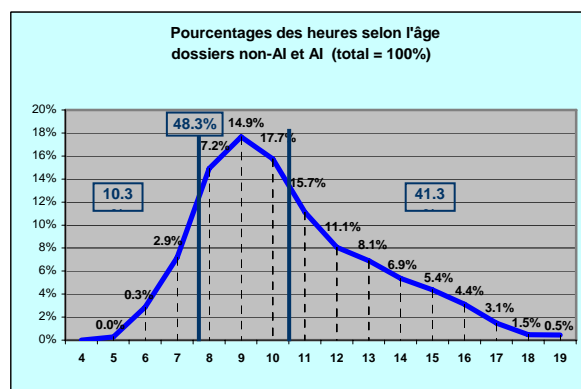
Graphique 2



Les enfants entre 7 ½ ans et 10 ½ ans occupent près de la moitié de notre temps d'intervention.

Une analyse qualitative montre que les demandes sont tout à fait justifiées. On peut toutefois s'interroger sur la chute massive des signalements dès le cycle de transition. Un de nos objectifs est de poursuivre notre sensibilisation auprès de nos partenaires scolaires, comme des familles, pour montrer que même après 10 ans des interventions comme la logopédie entre autres sont très soutenantes et aident les élèves dans leur scolarité secondaire. (graphique 3)

Graphique 3

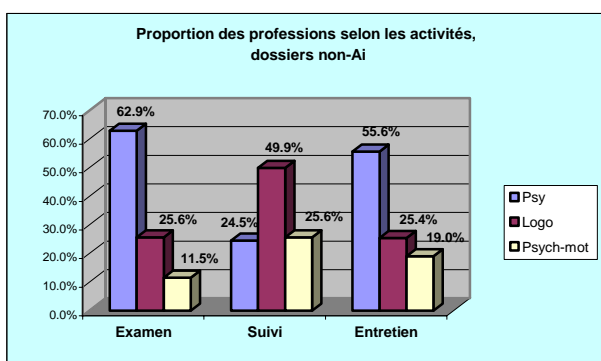


Les graphiques 4 et 5 permettent d'avoir un aperçu sur la répartition des trois types de demandes qui nous sont le plus fréquemment adressés.

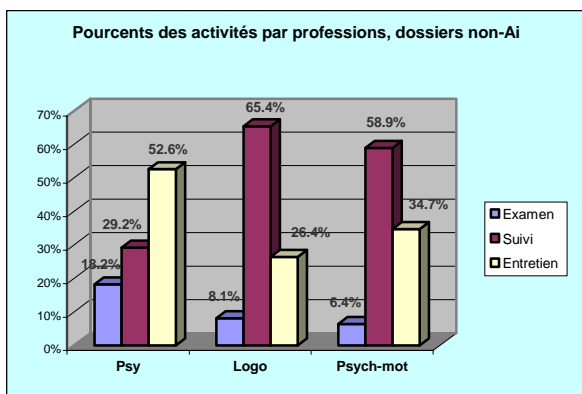
Lorsqu'il s'agit d'évaluer des élèves on fait souvent appel aux psychologues d'abord: c'est la profession qui effectue le plus d'examen. Les logopédistes et les thérapeutes de la psychomotricité consacrent la majorité de leur temps à la prise en charge des enfants sous forme de suivi.

Dans les trois professions, et plus particulièrement chez les psychologues, le temps d'échange avec les parents est important. On doit encore valoriser ce type de prestations, car même s'il est indirect par rapport à l'élève, il permet un véritable partenariat avec les parents dans l'échange famille/école/spécialiste et c'est un facteur déterminant pour la réussite et l'intégration de l'élève dans sa vie scolaire.

Graphique 4



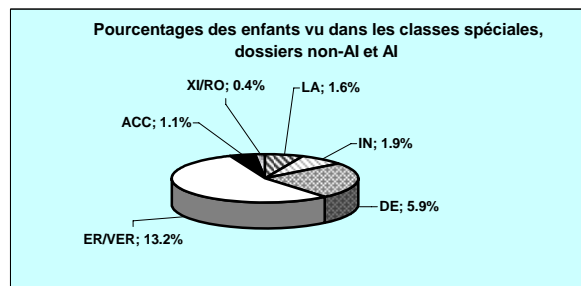
Graphique 5



A noter encore notre effort par rapport aux classes de pédagogie compensatoire et d'enseignement spécialisé.

On a vu dans le graphique 2 que 24% des élèves qui consultent sont scolarisés dans ce type de classes, et plus particulièrement dans les classes D, ER et VER. (graphique 6)

Graphique 6



## RESSOURCES HUMAINES

57 collaboratrices et collaborateurs, tant administratifs que spécialistes, travaillent au sein du service de psychologie scolaire, ce qui représente 39.75 EPT (taux inchangé).

Ce nombre correspond au taux d'encadrement appliqué dans les autres régions PPLS comme à celui du service de psychologie scolaire de la Commune de Lausanne, soit 2,5 EPT pour 1 000 élèves.

Notre service consent un effort important au niveau de la formation, puisqu'il forme 3 stagiaires psychologues, une stagiaire logopédiste, ceci pendant une année universitaire et une stagiaire psychomotricienne.

La formation pour les trois types de professions se fait en collaboration étroite tant avec les Universités de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Lausanne que HES-S2. Nous participons activement au besoin suivi en terme de formation active.

## CONCLUSION

Après une première année d'ajustements nécessaires entre les diverses régions du Canton pour que les prestations dispensées soient comparables, et la mise en place des structures permettant une bonne collaboration avec nos partenaires scolaires, l'année 2005 a permis de se centrer davantage sur les pratiques métiers. En projet il faut imaginer d'élargir le cadre de réflexion et le type d'actions à entreprendre pour répondre encore mieux aux besoins de chaque élève.

## SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

### MISSION

La mission du service dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, de prévenir les maladies bucco-dentaires et, s'il s'avère nécessaire, de prodiguer des soins aux élèves des écoles lausannoises.

### PRESTATIONS OFFERTES PAR LE SERVICE DENTAIRE

- prophylaxie individuelle par une hygiéniste en cabinet;
- prophylaxie collective par deux collaboratrices en santé dentaire dans les classes primaires;
- soins conservateurs par des médecins dentistes (pédodontistes) dans sept cabinets dentaires;
- soins orthodontiques par des médecins dentistes (orthodontistes) dans trois cabinets dentaires;
- dépistage annuel de la carie pour tous les écoliers des établissements lausannois, institutions spécialisées, écoles privées et classes de la commune de Belmont.

### EFFECTIF DU PERSONNEL

Les sept cabinets conservateurs comptent neuf médecins dentistes et neuf assistantes dentaires. Le groupe orthodontique de Montbenon, trois spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse. Le service de prophylaxie, deux collaboratrices en santé dentaire. Le secrétariat, un chef de service et deux secrétaires. Sans changement en 2005, l'effectif à la fin de l'année était de 25.15 EPT.

### ÉVOLUTION DU SERVICE DENTAIRE

L'adjudication et les tâches préliminaires autour de l'installation d'un logiciel de gestion des cabinets de soins conservateurs et orthodontiques ont été les faits les plus marquants de l'année 2005. Le programme donnera les moyens aux cabinets dentaires d'identifier les élèves et leurs responsables afin de pouvoir constituer des dossiers informatiques, et faciliter la gestion administrative, un échange d'informations entre cabinets et administration et une possibilité pour le chef de service de mieux suivre la gestion du service.

L'intégration de techniques informatisées et d'appareils améliorés (Herbst) en orthodontie au groupe

orthodontique de Montbenon a coïncidé avec l'arrivée au cabinet rouge d'un nouvel orthodontiste américain en juin 2005. On peut affirmer que cette nouvelle technologie contribuera à une hausse des revenus dès 2006 et 2007 déjà et que la réduction de durée des traitements pourra autoriser la prise en charge de 67% de patients de plus par année.

L'ordonnance sur la prévention de la maladie de Creutzfeldt-Jakob est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les structures sanitaires, dont le service dentaire fait partie. N'étant pas conforme à l'ordonnance fédérale, le parc de stérilisateurs du service a dû être changé. Le modèle d'autoclave, stérilisation à 134° sous pression de vapeur saturée durant 18 minutes, a été choisi pour tous les cabinets du service.

Les unités dentaires du cabinet Vert (orthodontie) et de Pierrefleur (conservateur), fréquemment en panne et dont on ne pouvait plus garantir la réparation, ont dû être changés.

Après plus de 30 ans dans l'administration communale, le médecin dentiste responsable du cabinet de Montchoisi a fait valoir son droit à la retraite le 30 juillet 2005. Son poste a été repourvu le 22 août 2005. D'excellents auxiliaires ont pu être trouvés pour remplacer un médecin dentiste accidenté, absent du service pendant 10 mois.

### DIVERS

L'année 2005 a vu l'augmentation du nombre d'élèves inscrits dans le service dentaire. Ceci est certainement dû à l'excellente réputation du service hors murs.

#### *Effectif des patients*

Enfants inscrits au S.D.S	au 31.12.04	au 31.12.05
Écoles primaires (-2 à +4)	4 473	4 418
Écoles secondaires (+5 à +9)	3 141	3 521
Apprentis, gymnasiens	697	586
Communes voisines (+ Belmont)	188	199
Institutions diverses	139	121
	8 638	8 845

Durant l'année 2005, 261 demandes de réductions d'honoraires ont été examinées et parmi elles, 215 ont été prises en considération, chiffre identique à celui de 2004. Sur la base des devis établis, le montant global de ces réductions s'élève à fr. 100 271.-. 51% concernent des élèves originaires des Balkans, 22% des élèves originaires de l'Amérique du Sud, et 10% des élèves d'origine suisse.

## VISITES DE DÉPISTAGE

Comme chaque année, les visites annuelles de dépistage de la carie chez tous les écoliers lausannois se sont déroulées de début septembre à fin novembre.

Cet index reste un baromètre important de la santé bucco-dentaire des écoliers. En moyenne, 78% des élèves de la première année enfantine sont inscrits au service dentaire.

### Visites de dépistage – récapitulation générale 2005

	Nombre classes	Effectif	Abs.	Contrôles	Catégorie				Soins par		Avis aux parents
					I	II	III	IV	SDS	Refus	
Classes primaires	370	6 951	269	6 682	3 796	1 285	1 474	127	4 046	2 905	828
Classes secondaires	353	6 347	236	6 111	2 897	2 150	1 033	31	3 037	3 310	810
Institutions spécialisées	19	261	11	250	171	32	46	1	24	237	39
Classes privées	42	342	26	316	162	65	87	2	19	323	77
Belmont	10	217	7	210	170	23	17	0	75	142	13
<b>Total</b>	<b>794</b>	<b>14 118</b>	<b>549</b>	<b>13 569</b>	<b>7 196</b>	<b>3 555</b>	<b>2 485</b>	<b>161</b>	<b>7 201</b>	<b>6 917</b>	<b>1 767</b>

Catégorie I	Sans carie, ni obturation	53%	Inscrits au Service dentaire	53%
Catégorie II	Sans carie, avec obturations	27%	Non inscrits	47%
Catégorie III	Avec caries	19%		
Catégorie IV	Bouches négligées	1%		